



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
STATISTIQUES ET INDICATEURS 2007 - 2008



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Année scolaire 2007-2008

Service des Statistiques et Analyses
Avril 2009

copyright Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, avril 2009
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

<http://www.men.public.lu>

ISBN 978-2-87995-008-2

rédaction Service des Statistiques et Analyses
Peter Wallossek, Jérôme Levy, Manon Unsen
tél: +352 247-85960
e-mail: statistiques@men.lu

impression Imprimerie Faber, Mersch

L'édition 2009 des «Chiffres Clés de l'Éducation nationale» est la septième édition d'une publication lancée en 2002. Dans la lignée des éditions précédentes, ce recueil reprend toutes les statistiques de base concernant le système éducatif luxembourgeois telles que la présentation détaillée des effectifs d'élèves et d'enseignants, la description des infrastructures scolaires, des diplômes et certifications délivrés ou l'analyse du budget et la présentation d'indicateurs financiers de l'enseignement.

L'édition de 2009 propose un chapitre supplémentaire consacré à l'apprentissage tout au long de la vie. L'éducation et la formation des adultes sont une priorité de l'Éducation nationale, une nécessité pour améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi.

Une évaluation de la satisfaction des utilisateurs de statistiques sur l'éducation, réalisée en 2007, a identifié la publication «Chiffres Clés de l'Éducation nationale» comme étant la publication de référence en matière de statistiques de l'éducation. Les indicateurs constituent en effet une base importante pour mesurer les progrès réalisés et pour accompagner les changements à venir; ils contribuent ainsi à la transparence et à la cohérence des actions menées avec l'ensemble des acteurs concernés. J'espère que la présente édition continuera à remplir ce rôle et à servir de fondement aux nombreuses discussions sur l'école luxembourgeoise.



Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	5	5	ÉTABLISSEMENTS	79
	Système éducatif	6		Enseignement préscolaire et primaire	80
				Enseignement postprimaire	84
2	ÉLÈVES	11	6	BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE	87
	Statistiques générales	12		Présentation générale du budget	88
	Éducation préscolaire	19		Évolution	90
	Enseignement primaire	23		Indicateurs financiers de l'enseignement	92
	Enseignement postprimaire	28			
	Enseignement secondaire	31	7	ÉLÈVES SCOLARISÉS AU LUXEMBOURG	
	Enseignement secondaire technique	36		VUE GLOBALE	95
	Projet Cycle Inférieur (PROCI)	44		Nationalité et ordre d'enseignement	96
	Neie Lycée	45		Diplômes et certifications	98
	Éducation différenciée	46			
	Passage primaire-postprimaire	50			
3	DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS	53	8	LIFE LONG LEARNING	99
	Enseignement postprimaire	54		Éducation des adultes	101
	Enseignement secondaire	56		Centre de Langues	102
	Enseignement secondaire technique	58		Formation professionnelle continue	
	Taux de certification	66		et reconversion professionnelle	104
				Formation continue	
				du personnel enseignant	106
4	ENSEIGNANTS	67	9	ANNEXES	109
	Enseignement préscolaire et primaire	68		Bibliographie	110
	Éducation préscolaire	70		Glossaire	112
	Enseignement primaire	72			
	Enseignement postprimaire	74			
	Éducation différenciée	78			

The page features a light beige background with four horizontal magenta lines. Small squares in cyan, dark blue, green, and orange are placed at various points along these lines, creating a decorative border.

1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS

La Constitution luxembourgeoise attribue à l'État le rôle d'organiser et de réglementer l'enseignement. L'article 107 prévoit que la commune participe à la mise en oeuvre de l'enseignement.

Le schéma ci-contre décrit succinctement les différentes possibilités offertes aux résidants du Luxembourg pour effectuer leurs études.

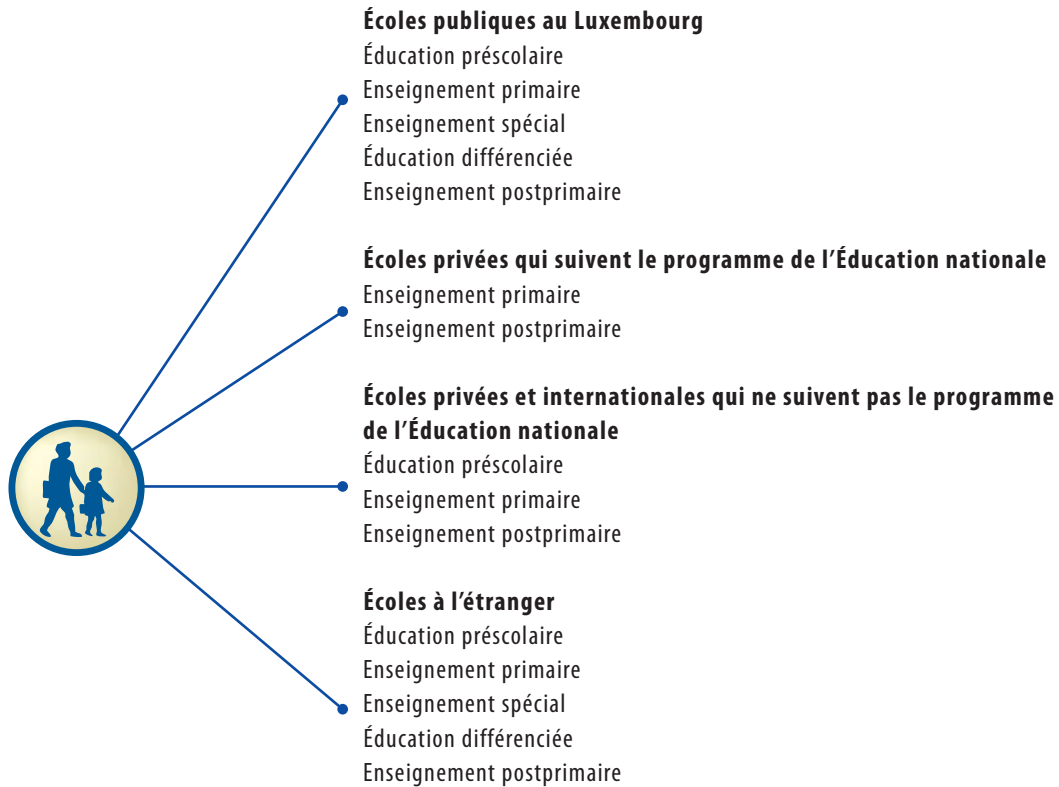
L'enseignement public au Luxembourg est gratuit. Les frais en résultant sont principalement à charge du budget de l'État et des communes pour l'enseignement préscolaire et primaire, et à charge du budget de l'État pour l'enseignement postprimaire. L'élève ne participe pas aux dépenses de fonctionnement de l'établissement scolaire public qu'il fréquente.

La majorité des niveaux d'enseignement sont également accessibles dans des écoles privées ou internationales.

Par ailleurs, l'élève résidant au Luxembourg a la possibilité d'effectuer son parcours scolaire à l'étranger.

Dans la suite, les différents chapitres porteront essentiellement sur l'enseignement public et l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale.

POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS



STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS

La scolarité obligatoire, reprise dans la loi scolaire du 10 août 1912, comporte deux années d'Éducation préscolaire, six années d'Enseignement primaire suivies de trois années d'enseignement postprimaire.

L'Éducation préscolaire comprend les groupes de l'Éducation précoce et les classes de l'Éducation préscolaire proprement dite. L'Éducation précoce a été introduite progressivement à partir de 1998 et doit être proposée dans toutes les communes d'ici 2009. Facultative, elle est destinée aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans et s'inscrit dans le contexte d'une meilleure socialisation des enfants ainsi que d'une bonne acculturation des enfants immigrés. La fréquentation de l'Éducation préscolaire est obligatoire pour les enfants âgés de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre selon le règlement grand-ducal du 2 septembre 1992.

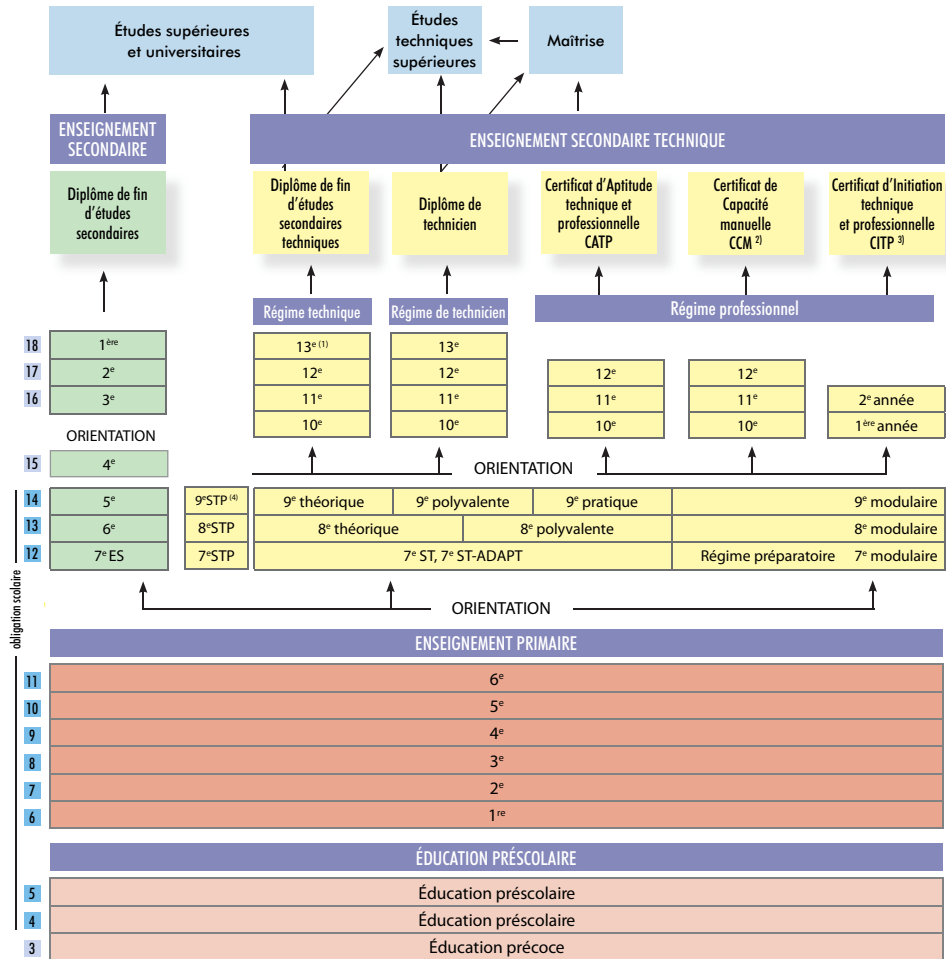
L'Enseignement primaire, qui comprend les six années d'études primaires et l'enseignement spécial, est inscrit dans l'article 23 de la Constitution luxembourgeoise et est organisé par la loi organique du 10 août 1912. Tout enfant âgé de 6 ans révolus recevra pendant neuf années consécutives l'instruction des matières obligatoires.

L'enseignement postprimaire comporte deux ordres:

- L'Enseignement secondaire, régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et la loi du 12 juillet 2002. Les études, d'une durée de sept ans, conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparant avant tout aux études universitaires.
- L'Enseignement secondaire technique, régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'Enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Les études, qui comprennent différents régimes de formation, ont une durée de cinq à huit ans selon l'orientation choisie.

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a introduit l'obligation scolaire pour tous les enfants affectés d'un handicap ou les enfants à besoins éducatifs spéciaux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



¹ + 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales

² Après le CCM, un CATP peut être obtenu après avoir suivi les cours théoriques correspondants dans le cadre de la formation des adultes

³ Le CITP comporte en principe 2 années d'études avec un prolongement possible de 2 années. Les détenteurs d'un CITP peuvent ultérieurement se préparer au CATP, soit dans le cadre de la formation professionnelle continue, soit dans le cadre de la formation initiale

⁴ STP : classes du projet cycle inférieur

2

ÉLÈVES

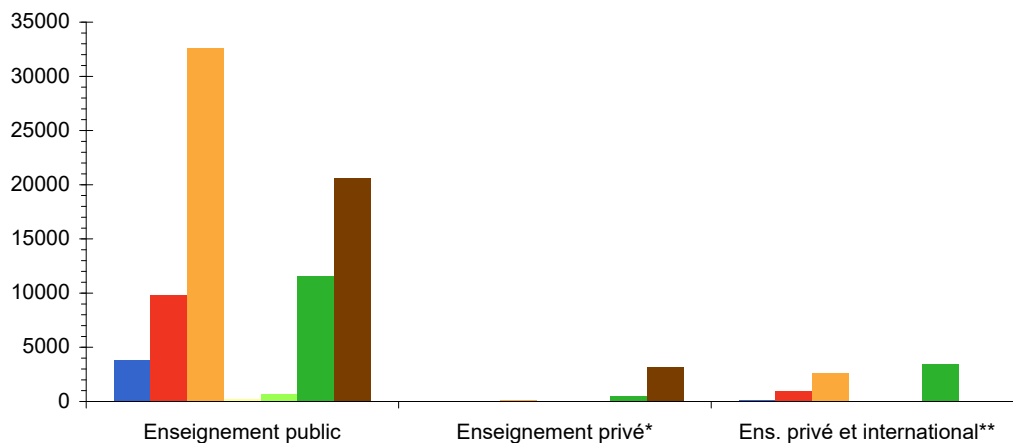
EFFECTIFS

Pour l'année 2007-2008, la population scolaire totale au Luxembourg s'élève à 90452 élèves. La répartition de ces élèves se présente comme suit:

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 0 7 - 2 0 0 8				
	Enseignement public	Enseignement privé*	Total public et privé*	Ens. privé et international**	Total
Éducation précoce	3865	-	3865	161	4026
Éducation préscolaire	9824	-	9824	952	10776
Enseignement primaire	32633	181	32814	2610	35424
Enseignement spécial	206	-	206	-	206
Éducation différenciée	671	-	671	-	671
Enseignement secondaire	11616	506	12122	3422	15544
Enseignement secondaire technique	20588	3217	23805	-	23805
Total	79403	3904	83307	7145	90452

* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

** Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale



Noter que dans la suite de cette publication, la présentation des chiffres clés se limitera aux domaines de l'enseignement public et de l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale.

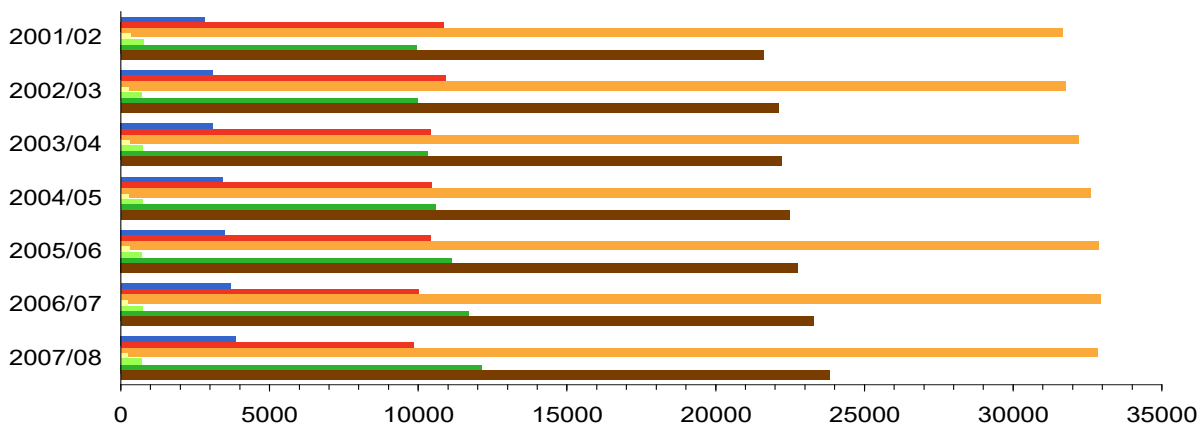
ÉVOLUTION

L'accroissement démographique de la population résidente au Luxembourg a ses répercussions sur le monde scolaire. Pour la plupart des ordres d'enseignement, l'évolution du nombre d'élèves est en hausse constante d'une année à l'autre.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s						
	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Éducation précoce*	2802	3093	3088	3410	3492	3671	3865
Éducation préscolaire	10850	10896	10412	10441	10411	10001	9824
Enseignement primaire	31643	31751	32187	32586	32871	32933	32814
Enseignement spécial	320	253	269	254	267	203	206
Éducation différenciée**	746	694	718	706	681	707	671
Enseignement secondaire	9942	9963	10316	10571	11114	11693	12122
Enseignement secondaire technique	21598	22093	22204	22460	22759	23277	23805
Total	77901	78743	79194	80428	81595	82485	83307

* à partir de 2003/04, les effectifs sont ceux de début d'année

** à partir de 2005/06: hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

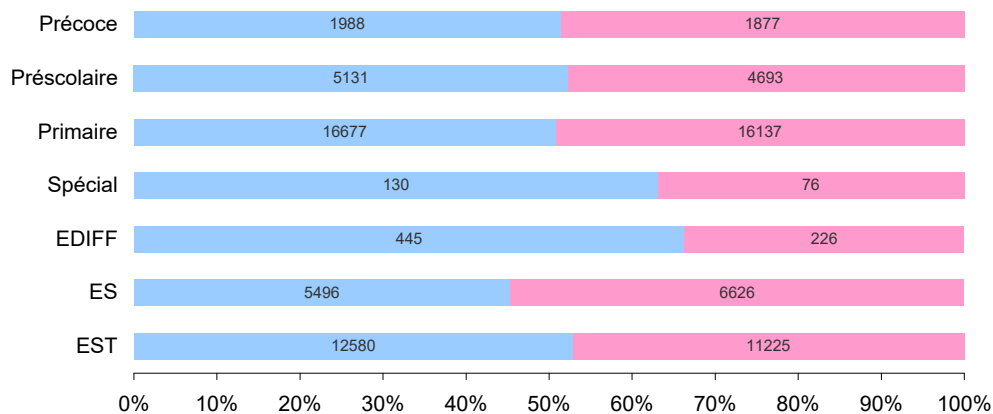


RÉPARTITION PAR SEXE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des élèves par sexe dans tous les ordres d'enseignement.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 0 7 - 2 0 0 8				Total
	Garçons		Filles		
Éducation précoce	1988	51,4%	1877	48,6%	3865
Éducation préscolaire	5131	52,2%	4693	47,8%	9824
Enseignement primaire	16677	50,8%	16137	49,2%	32814
Enseignement spécial	130	63,1%	76	36,9%	206
Éducation différenciée*	445	66,3%	226	33,7%	671
Enseignement secondaire	5496	45,3%	6626	54,7%	12122
Enseignement secondaire technique	12580	52,8%	11225	47,2%	23805
Total	42447	51,0%	40860	49,0%	83307

* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation



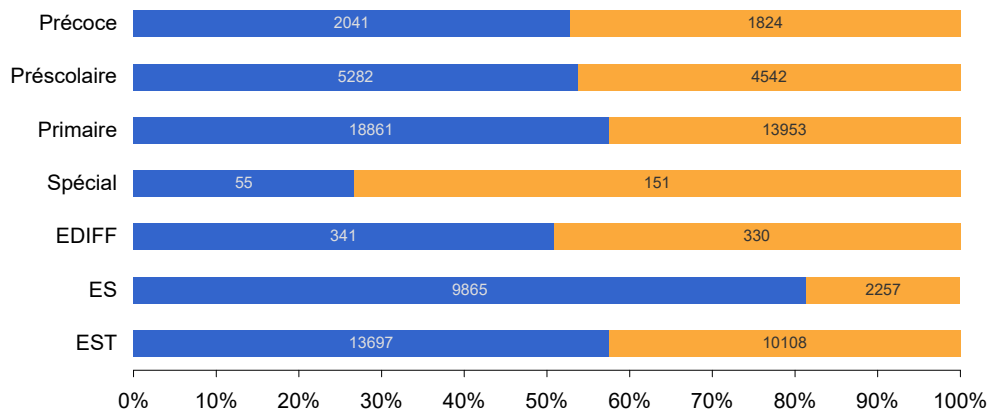
RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère, qui est une particularité démographique du Luxembourg, se reflète dans des proportions comparables au niveau de la population scolaire.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 0 7 - 2 0 0 8				Total
	Luxembourgeois		Etrangers		
Éducation précoce	2041	52,8%	1824	47,2%	3865
Éducation préscolaire	5282	53,8%	4542	46,2%	9824
Enseignement primaire	18861	57,5%	13953	42,5%	32814
Enseignement spécial*	55	26,7%	151	73,3%	206
Éducation différenciée**	341	50,8%	330	49,2%	671
Enseignement secondaire	9865	81,4%	2257	18,6%	12122
Enseignement secondaire technique	13697	57,5%	10108	42,5%	23805
Total	50142	60,2%	33165	39,8%	83307

* dans l'enseignement spécial, le pourcentage élevé d'élèves de nationalité étrangère s'explique par les classes d'accueil, fréquentées quasi exclusivement par des élèves de nationalité étrangère récemment arrivés au pays

** hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

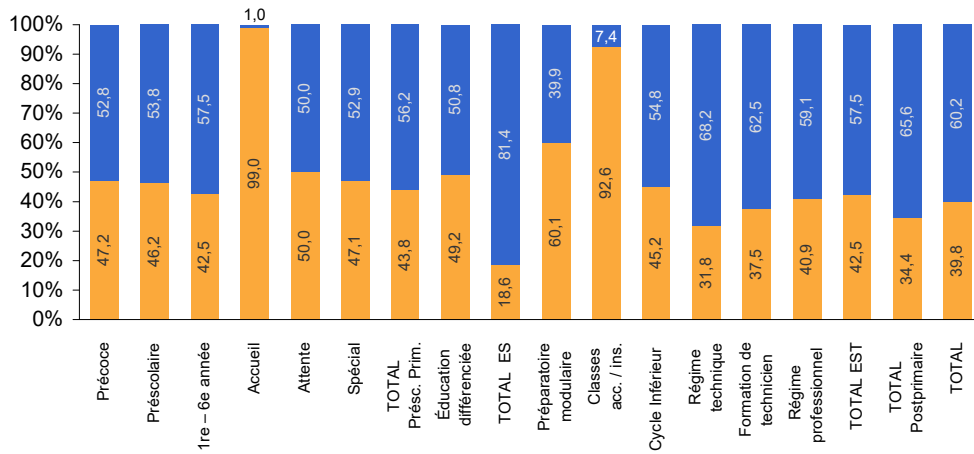


NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités par ordre d'enseignement

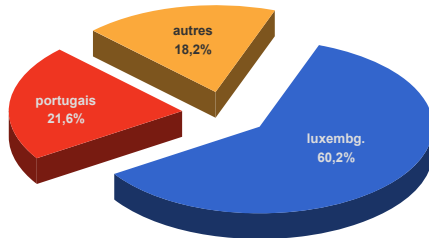
N o m b r e d' é l è v e s a b s o l u 2007-2008																		
Nat.	Préscolaire		Primaire				TOTAL Présc. Prim.	EDIFF Éducation différenciée	ES TOTAL ES	EST						TOTAL EST	TOTAL Postprimaire	TOTAL
	Précoce	Préscolaire	1 ^{er} - 6 ^e année	Accueil	Attente	Spécial				Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle inférieur	Régime technique	Formation de technicien	Régime professionnel			
luxembg.	2041	5282	18861	1	9	45	26239	341	9865	822	16	5203	3233	1977	2446	13697	23562	50142
portugais	931	2361	7572	73	6	29	10972	203	766	818	139	2628	842	691	956	6074	6840	18015
ex-youg.	180	557	1768	3	1	2	2511	11	225	164	9	537	165	153	213	1241	1466	3988
français	217	424	1130	2		2	1775	19	232	42	1	255	88	50	114	550	782	2576
italiens	89	250	851	1		3	1194	25	213	62	1	263	162	110	109	707	920	2139
belges	107	257	665	1	1		1031	11	220	10	1	107	39	21	38	216	436	1478
allem.	60	135	378			1	574	7	179	13		60	46	21	96	236	415	996
autres	240	558	1589	22	1	3	2413	54	422	128	50	433	164	139	170	1084	1506	3973
Total Etr.	1824	4542	13953	102	9	40	20470	330	2257	1237	201	4283	1506	1185	1696	10108	12365	33165
Total	3865	9824	32814	103	18	85	46709	671	12122	2059	217	9486	4739	3162	4142	23805	35927	83307

N o m b r e d' é l è v e s r e l a t i f 2007-2008																		
Nat.	Préscolaire		Primaire				TOTAL Présc. Prim.	EDIFF Éducation différenciée	ES TOTAL ES	EST						TOTAL EST	TOTAL Postprimaire	TOTAL
	Précoce	Préscolaire	1 ^{er} - 6 ^e année	Accueil	Attente	Spécial				Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle inférieur	Régime technique	Formation de technicien	Régime professionnel			
luxembg.	52,8	53,8	57,5	1,0	50,0	52,9	56,2	50,8	81,4	39,9	7,4	54,8	68,2	62,5	59,1	57,5	65,6	60,2
portugais	24,1	24,0	23,1	70,9	33,3	34,1	23,5	30,3	6,3	39,7	64,1	27,7	17,8	21,9	23,1	25,5	19,0	21,6
ex-youg.	4,7	5,7	5,4	2,9	5,6	2,4	5,4	1,6	1,9	8,0	4,1	5,7	3,5	4,8	5,1	5,2	4,1	4,8
français	5,6	4,3	3,4	1,9	0,0	2,4	3,8	2,8	1,9	2,0	0,5	2,7	1,9	1,6	2,8	2,3	2,2	3,1
italiens	2,3	2,5	2,6	1,0	0,0	3,5	2,6	3,7	1,8	3,0	0,5	2,8	3,4	3,5	2,6	3,0	2,6	2,6
belges	2,8	2,6	2,0	1,0	5,6	0,0	2,2	1,6	1,8	0,5	0,5	1,1	0,8	0,7	0,9	0,9	1,2	1,8
allem.	1,6	1,4	1,2	0,0	0,0	1,2	1,2	1,0	1,5	0,6	0,0	0,6	1,0	0,7	2,3	1,0	1,2	1,2
autres	6,2	5,7	4,8	21,4	5,6	3,5	5,2	8,0	3,5	6,2	23,0	4,6	3,5	4,4	4,1	4,6	4,2	4,8
Total Etr.	47,2	46,2	42,5	99,0	50,0	47,1	43,8	49,2	18,6	60,1	92,6	45,2	31,8	37,5	40,9	42,5	34,4	39,8

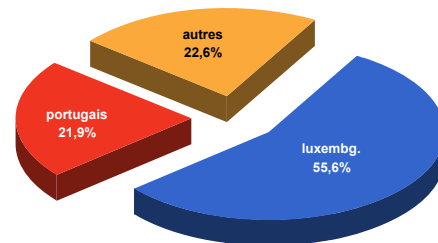
NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers par ordre d'enseignement



NATIONALITÉS - Répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et autres



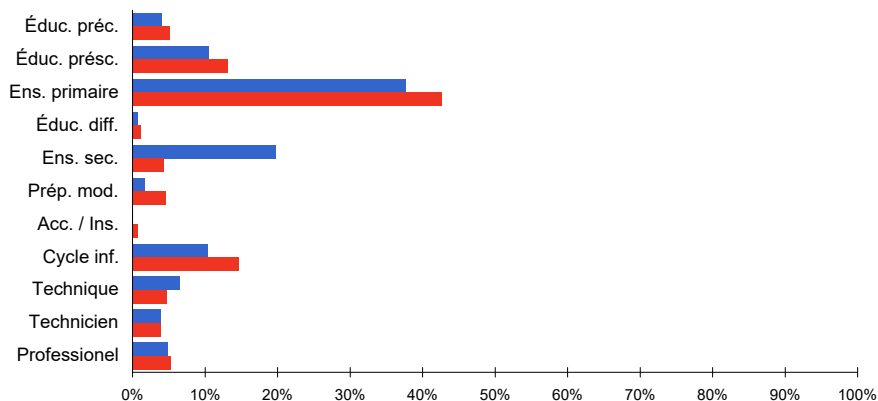
1^{re} LANGUE PARLÉE - Répartition



NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et portugais à travers le système éducatif

Les élèves de nationalité portugaise représentant la plus grande partie des élèves de nationalité étrangère dans notre système éducatif, le tableau ci-dessous analyse les populations d'élèves de nationalités luxembourgeoise et portugaise, et plus particulièrement la répartition de 1000 élèves de chacune de ces nationalités à travers le système éducatif du Luxembourg. Des disparités importantes existent, et ce avant tout au niveau de l'Enseignement secondaire et du régime préparatoire de l'Enseignement secondaire technique.

Ordre d'enseignement	2 0 0 7 - 2 0 0 8	
	sur 1000 élèves luxembourgeois	sur 1000 élèves portugais
Éducation précoce	41	52
Éducation préscolaire	105	131
Enseignement primaire	377	426
Éducation différenciée	7	11
Enseignement secondaire	197	43
EST - Préparatoire modulaire	16	45
EST - Accueil / Insertion	0	8
EST - Cycle inférieur	104	146
EST - Régime technique	64	47
EST - Formation de technicien	39	38
EST - Régime professionnel	49	53
Total	1000	1000



DESCRIPTION

L'Éducation préscolaire est régie par la loi du 5 août 1963 imposant aux communes l'obligation d'établir des écoles dites jardins d'enfants. Cette loi a été complétée par trois règlements grand-ducaux, dont celui du 2 septembre 1992. En vertu de ce dernier, la fréquentation des classes préscolaires est obligatoire pour les enfants âgés de 4 ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours. L'Éducation précoce a été introduite progressivement dans les communes depuis 1998 et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans révolus. La fréquentation en est facultative.

Le contenu des programmes de l'Éducation préscolaire et de l'Éducation précoce est déterminé par les plans-cadres respectifs, arrêtés par le ministère de l'Éducation nationale. Les établissements préscolaires sont placés sous la surveillance conjointe du ministère de l'Éducation nationale et des autorités communales.

	2 0 0 7 - 2 0 0 8			
	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes (groupes)	Moyenne Elèves / Classe
Éducation précoce	100	3865	194	19,9
Éducation préscolaire	116	9824	643	15,3
Total		13689	837	16,4

	É v o l u t i o n P r é c o c e *							
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Communes	59	70	76	73	86	94	96	100
Groupes**	89	106	121	139	165	176	180	194
Elèves	2377	2802	3093	3088	3410	3492	3671	3865

	É v o l u t i o n P r é s c o l a i r e							
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Classes	651	672	676	661	666	672	654	643
Elèves	10706	10850	10896	10412	10441	10411	10001	9824

* à noter qu'à partir de 2003/04 les effectifs de l'Éducation précoce sont ceux de début d'année

** à noter que les groupes de l'Éducation précoce sont souvent organisés en sous-groupes

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers (Éducation précoce)

Au plan national, 30 communes ou syndicats de communes sur les 100 offrant l'Éducation précoce comptent parmi leurs élèves un pourcentage d'au moins 50% d'élèves de nationalité étrangère.

Commune / Syndicat	Étrangers Précoce ≥50% 2007-2008		
	Total	Étrangers	% Étrangers
Larochette	20	17	85,0%
Vianden	22	16	72,7%
Troisvierges	23	16	69,6%
Strassen	42	29	69,0%
Ettelbrück	77	53	68,8%
Differdange	215	145	67,4%
Esch-Alzette	153	102	66,7%
Weiswampach	12	8	66,7%
Luxembourg	471	312	66,2%
Diekirch	38	25	65,8%
Wiltz	39	25	64,1%
Mamer	47	30	63,8%
Pétange	156	90	57,7%
Lorentzweiler	21	12	57,1%
Grevenmacher	45	25	55,6%
Mertert/Wasserbillig	38	21	55,3%
Leudelange	11	6	54,5%
Schieren	22	12	54,5%
Reisdorf	24	13	54,2%
Schifflange	71	38	53,5%
Echternach	30	16	53,3%
Rumelange	47	25	53,2%
Roeser	42	22	52,4%
Sandweiler	25	13	52,0%
Bettembourg	76	39	51,3%
Bous	8	4	50,0%
Grosbous	6	3	50,0%
Mondorf	30	15	50,0%
Stadbredimus	10	5	50,0%
Vichten	4	2	50,0%

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers (Éducation préscolaire)

Parmi les élèves fréquentant l'Éducation préscolaire, 25 communes ou syndicats de communes comptent au moins 50% d'élèves étrangers.

Commune / Syndicat	Étrangers Préscolaire ≥50% 2007-2008		
	Total	Étrangers	% Étrangers
Larochette	63	46	73,0%
Vianden	40	26	65,0%
Wiltz	136	88	64,7%
Echternach	106	68	64,2%
Differdange	549	352	64,1%
Fischbach	11	7	63,6%
Medernach	35	22	62,9%
Esch-Alzette	673	417	62,0%
Luxembourg	1172	725	61,9%
Ettelbrück	134	82	61,2%
Colmar-Berg	41	25	61,0%
Troisvierges	70	39	55,7%
Diekirch	99	53	53,5%
Bertrange	117	62	53,0%
Pétange	371	196	52,8%
Rumelange	144	76	52,8%
Beaufort	63	33	52,4%
Mersch	161	83	51,6%
Reisdorf	41	21	51,2%
Steinfort	82	42	51,2%
Grevenmacher	86	44	51,2%
Strassen	98	50	51,0%
Hesperange	218	109	50,0%
Remich	58	29	50,0%
Schieren	34	17	50,0%

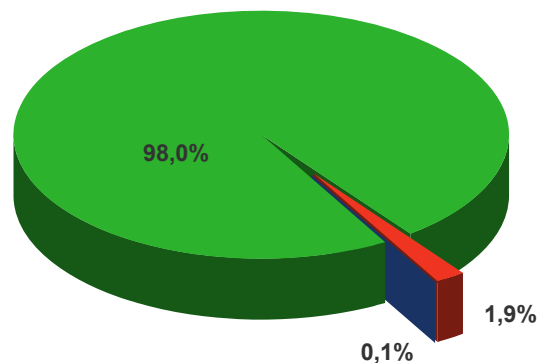
ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études.

La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1re année de l'Éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

âge	Préscolaire 2007 - 2008					Total
	3	4	5	6	7	
absolu	7	4846	4783	180	8	9824
%	0,1%	49,3%	48,7%	1,8%	0,1%	100%

Préscolaire 2007 - 2008		
<	=	>
7	9629	188
0,1%	98,0%	1,9%



DESCRIPTION

Conformément à la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'Enseignement primaire, tout enfant âgé de six ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours recevra pendant neuf années consécutives l'instruction dans les matières prévues par la loi.

La grille d'horaires hebdomadaires pour l'Enseignement primaire comprend 28 leçons et les branches enseignées sont :

- la langue allemande, la langue française et les mathématiques en tant que branches de promotion;
- la langue luxembourgeoise, les activités créatrices, l'éducation artistique, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive, l'éveil aux sciences, la géographie, l'histoire, les sciences naturelles;
- l'enseignement moral et social ou l'instruction religieuse et morale.

L'Enseignement primaire comprend les six années d'études primaires et l'enseignement spécial (classes spéciales, classes d'accueil, classes d'attente). Le plan d'études des écoles primaires est arrêté par le ministre. Il s'applique à tout le pays. À la fin de l'Enseignement primaire, les élèves sont orientés, soit vers l'Enseignement secondaire, soit vers l'Enseignement secondaire technique. Un avis d'orientation guide les enfants vers l'ordre d'enseignement postprimaire qui correspond à leurs capacités, leurs intérêts et leurs besoins.

EFFECTIFS

	2 0 0 7 - 2 0 0 8			
	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves / Classe
Enseignement primaire	116	32814	2091	15,7
Enseignement spécial	11	206	28	7,4
Total		33020	2119	

ÉVOLUTION

	É v o l u t i o n P r i m a i r e / S p é c i a l							
	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
Enseignement primaire	30893	31643	31751	32187	32586	32871	32933	32814
Enseignement spécial*	385	320	253	269	254	267	203	206
Total	31278	31963	32004	32456	32840	33138	33136	33020

* La diminution du nombre d'élèves fréquentant l'enseignement spécial s'explique entre autres par la mise en place de cours et de classes d'appui, ainsi que par la création du Service Ré-éducatif ambulatoire (SREA) favorisant la scolarisation d'enfants à besoins spécifiques dans des classes régulières de l'Enseignement primaire

RÉPARTITION PAR ANNÉE D'ÉTUDES

Année d'études	2 0 0 7 - 2 0 0 8		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/ Classe
1re	5412	353	15,3
2e	5698	349	16,3
3e	5542	353	15,7
4e	5561	347	16,0
5e	5532	351	15,8
6e	5069	338	15,0
Total 1re - 6e	32814	2091	15,7
Classes d'accueil	103	17	6,1
Classes d'attente	18	3	6,0
Classes spéciales	85	8	10,6
Total Spécial	206	28	7,4
Total	33020	2119	

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 14 communes ou syndicats de communes affichent un pourcentage d'élèves de nationalité étrangère d'au moins 50%.

Étrangers Primaire ≥50% 2007-2008			
Commune / Syndicat	Total	Étrangers	% Étrangers
Larochette	164	110	67,1%
Wiltz	433	274	63,3%
Vianden	149	94	63,1%
Esch-Alzette	2086	1274	61,1%
Echternach	422	249	59,0%
Ettelbrück	569	332	58,3%
Luxembourg	3686	2139	58,0%
Differdange	1804	1038	57,5%
Walferdange	432	246	56,9%
Diekirch	403	226	56,1%
Berdorf	157	86	54,8%
Beaufort	203	106	52,2%
Pétange	1232	635	51,5%
Mondorf	267	134	50,2%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont effectué deux années d'Éducation préscolaire tout en ayant été scolarisés en 1re année d'Éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

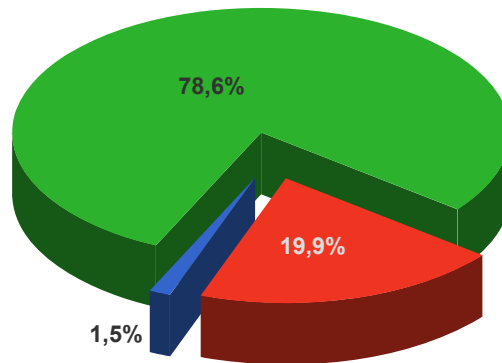
Nombre d'élèves absolu 2007-2008											
âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
1re	94	4824	468	26							5412
2e		77	4745	773	99	3		1			5698
3e			99	4275	967	189	11	1			5542
4e				77	4084	1129	253	17	1		5561
5e				2	71	4065	1170	211	12	1	5532
6e						60	3805	1012	190	2	5069
Total	94	4901	5312	5153	5221	5446	5239	1242	203	3	32814

Nombre d'élèves relatif 2007-2008											
âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
1re	1,7	89,1	8,6	0,5							100
2e		1,4	83,3	13,6	1,7	0,1		0,0			100
3e			1,8	77,1	17,4	3,4	0,2	0,0			100
4e				1,4	73,4	20,3	4,5	0,3	0,0		100
5e				0,0	1,3	73,5	21,1	3,8	0,2	0,0	100
6e						1,2	75,1	20,0	3,7	0,0	100
Total	0,3	14,9	16,2	15,7	15,9	16,6	16,0	3,8	0,6	0,0	100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

Parmi les élèves fréquentant les classes régulières de l'Enseignement primaire (1^{re}- 6^e), 1,5% sont en dessous et 19,9% dépassent l'âge théorique respectif correspondant à leur niveau d'études.

Primaire 2007-2008			
âge théorique	<	=	>
absolu	480	25798	6536
%	1,5%	78,6%	19,9%



DESCRIPTION

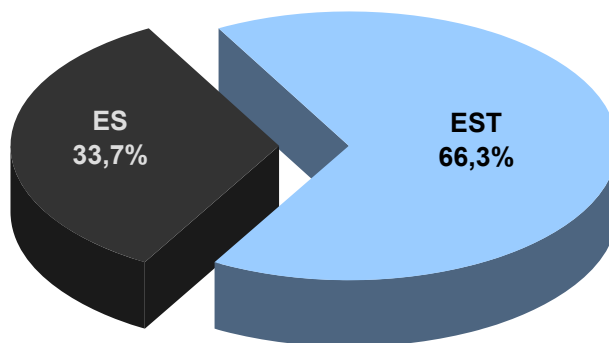
L'enseignement postprimaire comprend l'Enseignement secondaire et l'Enseignement secondaire technique.

La surveillance de l'enseignement postprimaire appartient à l'État. Elle est exercée par le ministre de l'Éducation nationale et, sous ses ordres, par les directeurs des lycées et des lycées techniques.

Les programmes de l'enseignement postprimaire sont arrêtés par le ministre sur proposition des Commissions nationales des programmes.

EFFECTIFS - Répartition

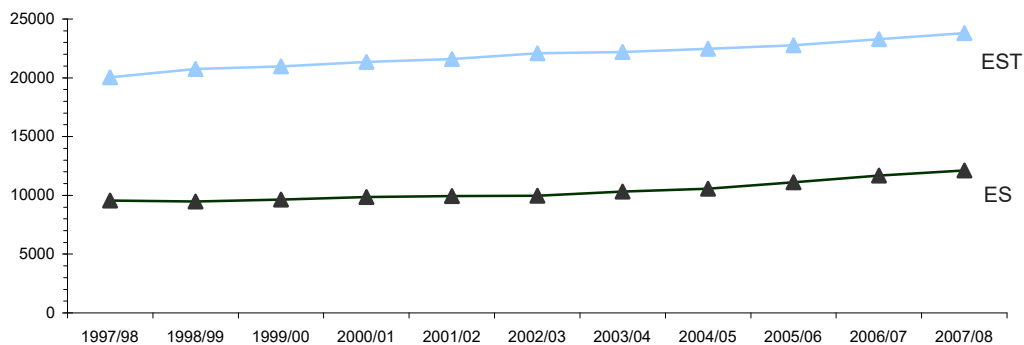
Postprimaire 2007 - 2008			
Nombre d'élèves	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total postprimaire
absolu	12122	23805	35927
%	33,7%	66,3%	100,0%



EFFECTIFS - Évolution

Les deux ordres d'enseignement ont connu une hausse de leurs effectifs au cours des dernières années, mais l'accroissement du nombre d'élèves reste plus marqué pour l'Enseignement secondaire technique que pour l'Enseignement secondaire.

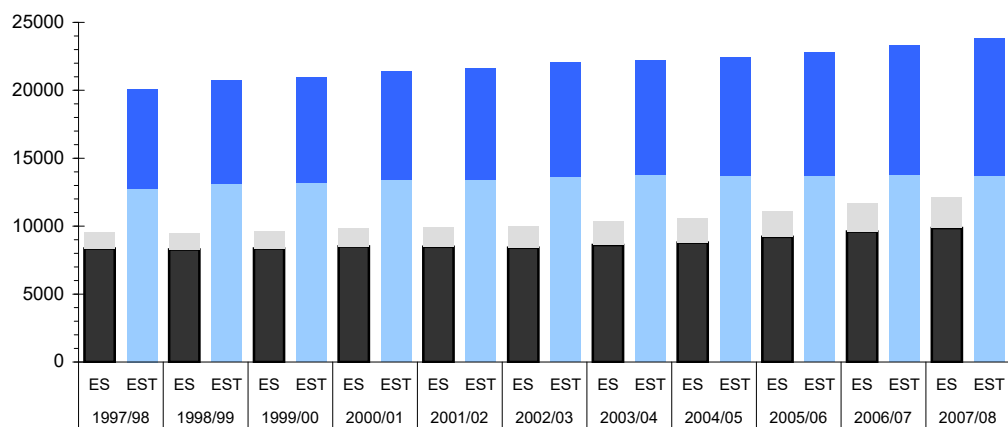
Postprimaire 2007 - 2008					
	Enseignement secondaire		Enseignement secondaire technique		Total
	absolu	%	absolu	%	
1997/98	9553	32,3%	20039	67,7%	29592
1998/99	9471	31,3%	20763	68,7%	30234
1999/00	9641	31,5%	20962	68,5%	30603
2000/01	9859	31,6%	21359	68,4%	31218
2001/02	9942	31,5%	21598	68,5%	31540
2002/03	9963	31,1%	22093	68,9%	32056
2003/04	10316	31,7%	22204	68,3%	32520
2004/05	10571	32,0%	22460	68,0%	33031
2005/06	11114	32,8%	22759	67,2%	33873
2006/07	11693	33,4%	23277	66,6%	34970
2007/08	12122	33,7%	23805	66,3%	35927



NATIONALITÉS - Évolution de la répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise et étrangère

L'évolution au cours des dernières années du pourcentage d'élèves étrangers dans les deux ordres de l'enseignement postprimaire est en hausse constante.

	Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
	Lux.	Etr.	% Etr.	Lux.	Etr.	% Etr.
1997/98	8348	1205	12,6%	12733	7306	36,5%
1998/99	8281	1190	12,6%	13140	7623	36,7%
1999/00	8357	1284	13,3%	13170	7792	37,2%
2000/01	8505	1354	13,7%	13409	7950	37,2%
2001/02	8480	1462	14,7%	13405	8193	37,9%
2002/03	8410	1553	15,6%	13661	8432	38,2%
2003/04	8616	1700	16,5%	13797	8407	37,9%
2004/05	8788	1783	16,9%	13732	8728	38,9%
2005/06	9209	1905	17,1%	13696	9063	39,8%
2006/07	9607	2086	17,8%	13744	9533	41,0%
2007/08	9865	2257	18,6%	13697	10108	42,5%



DESCRIPTION

L'Enseignement secondaire luxembourgeois est régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et par la loi du 12 juillet 2002. La durée des études est de 7 ans. Les études qui conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparent avant tout aux études universitaires.

L'Enseignement secondaire comprend une division inférieure et une division supérieure.

La division inférieure comprend les classes de 7^e, 6^e et de 5^e. Après la première année de l'Enseignement secondaire, les élèves peuvent opter soit pour l'enseignement classique (avec le latin comme 3^e langue), soit pour l'enseignement moderne (avec l'anglais comme 3^e langue). Pour ce qui est de l'enseignement classique, l'anglais s'ajoute sous forme de 4^e langue à partir de la classe de 5^e.

La division supérieure se compose d'une classe polyvalente (la classe de 4^e) et d'un cycle de spécialisation (classes de 3^e, 2^e et 1^{re}). La spécialisation intervient au niveau de la classe de 3^e.

Le cycle de spécialisation de la division supérieure comprend sept sections :

- Section A - Matières prépondérantes: les langues vivantes
- Section B - Matières prépondérantes: les mathématiques et l'informatique
- Section C - Matières prépondérantes: les sciences naturelles et les mathématiques
- Section D - Matières prépondérantes: les sciences économiques et les mathématiques
- Section E - Matières prépondérantes: les arts plastiques
- Section F - Matières prépondérantes: les sciences musicales
- Section G - Matières prépondérantes: les sciences humaines et sociales

Diplôme de fin d'études secondaires							
1 ^{re} A	1 ^{re} B	1 ^{re} C	1 ^{re} D	1 ^{re} E	1 ^{re} F	1 ^{re} G	Division supérieure
2 ^e A	2 ^e B	2 ^e C	2 ^e D	2 ^e E	2 ^e F	2 ^e G	
3 ^e A	3 ^e B	3 ^e C	3 ^e D	3 ^e E	3 ^e F	3 ^e G	
4 ^e classique - moderne						Classe polyvalente	
5 ^e classique - moderne							Division inférieure
6 ^e classique - moderne							
7 ^e ES							

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'Enseignement secondaire, les élèves se répartissent sur les niveaux d'études allant de la classe de 7^e à la classe de 1^{re}.

Enseignement secondaire 2007-2008			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e	2079	87	23,9
6e	2050	86	23,8
5e	1868	79	23,6
4e	1670	71	23,5
3e	1551	72	21,5
2e	1443	68	21,2
1re	1461	73	20,0
Total	12122	536	22,6

2007-2008 Division inférieure					
Niveau	Classique	Moderne	NL *	BAC int.**	Total
7e d'orientation		2042	37		2079
6e	333	1681	36		2050
5e	301	1515	37	15	1868
Total 6e, 5e	634	3196	73	15	3918
% 6e, 5e	16,2%	81,6%	1,9%	0,4%	100,0%

2007-2008 Division supérieure - Classe polyvalente					
Niveau	Classique	Moderne	NL *	BAC int.**	Total
4e	255	1400		15	1670
%	15,3%	83,8%		0,9%	100,0%

* NL: Neie Lycée, voir page 45

** Le Baccalauréat international prépare à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Les programmes menant au Baccalauréat international peuvent être suivis en langue française ou anglaise

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Niveau	2007-2008 Division supérieure								Total
	A	B	C	D	E	F	G	BAC int.	
3e classique	36	42	96	31	7	5	8		225
3e moderne	141	100	306	299	112	27	321	20	1326
3e Total	177	142	402	330	119	32	329	20	1551
3e %	11,4%	9,2%	25,9%	21,3%	7,7%	2,1%	21,2%	1,3%	100,0%
2e classique	41	49	76	39	8	7	9		229
2e moderne	165	91	282	233	113	32	298		1214
2e Total	206	140	358	272	121	39	307		1443
2e %	14,3%	9,7%	24,8%	18,8%	8,4%	2,7%	21,3%		100,0%
1re classique	58	34	92	28	15	4	12		243
1re moderne	180	75	303	188	133	34	305		1218
1re Total	238	109	395	216	148	38	317		1461
1re %	16,3%	7,5%	27,0%	14,8%	10,1%	2,6%	21,7%		100,0%
Total	621	391	1155	818	388	109	953		4435
%	14,0%	8,8%	26,0%	18,4%	8,7%	2,5%	21,5%		100,0%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaires sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

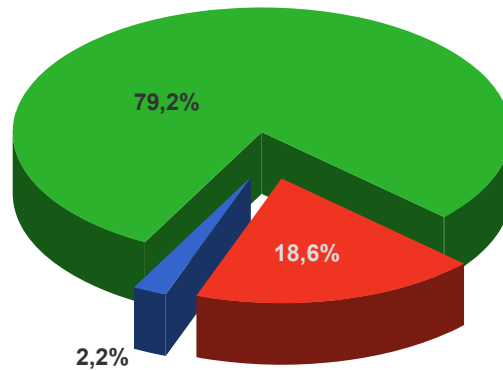
âge	E S N o m b r e d ' é l è v e s a b s o l u 2 0 0 7 - 2 0 0 8													Total
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	
7e	58	1871	138	12										2079
6e		49	1740	227	33	1								2050
5e			39	1532	256	36	3	2						1868
4e			1	37	1312	263	47	8	2					1670
3e					28	1162	281	68	8	3	1			1551
2e					1	34	1046	285	61	12	2	1	1	1443
1re						2	20	936	355	120	20	7	1	1461
Total	58	1920	1918	1808	1630	1498	1397	1299	426	135	23	8	2	12122

âge	E S N o m b r e d ' é l è v e s r e l a t i f 2 0 0 7 - 2 0 0 8													Total
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	
7e	2,8	90,0	6,6	0,6										100
6e		2,4	84,9	11,1	1,6	0,0								100
5e			2,1	82,0	13,7	1,9	0,2	0,1						100
4e			0,1	2,2	78,6	15,7	2,8	0,5	0,1					100
3e					1,8	74,9	18,1	4,4	0,5	0,2	0,1			100
2e					0,1	2,4	72,5	19,8	4,2	0,8	0,1	0,1	0,1	100
1re						0,1	1,4	64,1	24,3	8,2	1,4	0,5	0,1	100
Total	0,5	15,8	15,8	14,9	13,4	12,4	11,5	10,7	3,5	1,1	0,2	0,1	0,0	100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'Enseignement secondaire se caractérise par un taux de 2,2% d'élèves en avance scolaire et de 18,6% «retardataires».

E S 2007 - 2008			
âge théorique	<	=	>
absolu	269	9599	2254
%	2,2%	79,2%	18,6%



DESCRIPTION

L'Enseignement secondaire technique est régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'Enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue. Il est organisé sous la surveillance du ministre.

L'Enseignement secondaire technique se compose de trois cycles: le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur.

Le cycle inférieur comprend les trois premières années d'études, à savoir la 7^e, la 8^e et la 9^e ainsi que les classes modulaires du régime préparatoire destinées aux élèves en difficultés scolaires.

Les cycles moyen et supérieur de l'Enseignement secondaire technique comportent trois régimes: le régime professionnel, le régime de la formation de technicien et le régime technique.

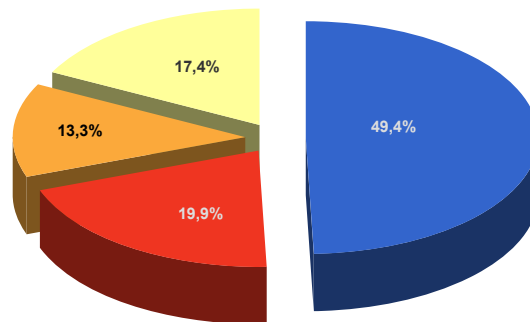
Les classes du régime professionnel, de la 10^e à la 12^e (voire 13^e pour certaines formations), comprennent les divisions agricole, artisanale, commerciale, hôtelière et touristique, industrielle et ménagère. Ce régime de formation, qui prépare à la vie professionnelle, est suivi, soit à temps plein au lycée, soit en régime concomitant, soit en régime mixte. Outre l'apprentissage traditionnel sanctionné par un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le régime professionnel offre également un apprentissage sanctionné par un certificat de capacité manuelle (CCM) et un apprentissage visant une insertion socioprofessionnelle menant à un certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), pouvant préparer ultérieurement au CATP.

Le régime de la formation de technicien, de la 10^e à la 13^e, est destiné à l'entrée dans la vie professionnelle, mais permet également de poursuivre des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à ces études. Ce régime comprend les divisions administrative et commerciale, génie civil, artistique, informatique, chimique, mécanique, électrotechnique, hôtelière et touristique. La réussite de l'examen de fin d'études est sanctionnée par le diplôme de technicien.

Le régime technique est une voie de formation de quatre années, de la 10^e à la 13^e. Il mène au baccalauréat technique, le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme prépare à la vie professionnelle et donne accès aux études supérieures non universitaires et universitaires. Ce régime comprend les divisions technique générale, administrative et commerciale, professions de santé et professions sociales. Cette dernière division compte une année d'études supplémentaire (14^e).

EFFECTIFS PAR CYCLE / FORMATION

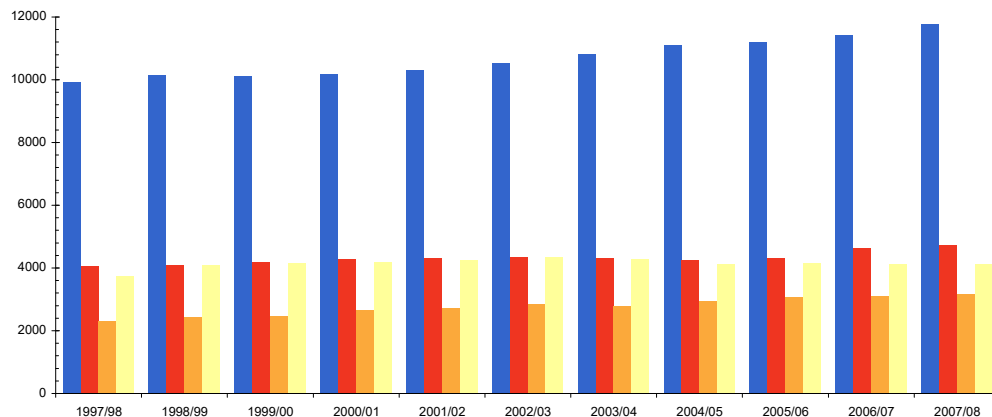
Enseignement secondaire technique 2007-2008		
Cycle / Formation	Nombre d'élèves	relatif
Cycle inférieur	11762	49,4%
Régime technique	4739	19,9%
Régime de la formation de technicien	3162	13,3%
Régime professionnel	4142	17,4%
Total	23805	100,0%



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES DIFFÉRENTS CYCLES ET FORMATIONS

Le tableau ci-après reprend la totalité des effectifs de l'Enseignement secondaire technique et leur évolution au cours des dernières années. Le cycle inférieur comprend également les élèves des classes modulaires du régime préparatoire.

	cycle inférieur		régime technique		régime de la formation de technicien		régime professionnel		Total absolu
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	
1997/98	9927	49,5%	4058	20,3%	2302	11,5%	3752	18,7%	20039
1998/99	10168	49,0%	4080	19,7%	2433	11,7%	4082	19,7%	20763
1999/00	10134	48,3%	4201	20,0%	2466	11,8%	4161	19,9%	20962
2000/01	10196	47,7%	4291	20,1%	2670	12,5%	4202	19,7%	21359
2001/02	10294	47,7%	4323	20,0%	2732	12,6%	4249	19,7%	21598
2002/03	10535	47,7%	4336	19,6%	2869	13,0%	4353	19,7%	22093
2003/04	10835	48,8%	4305	19,4%	2792	12,6%	4272	19,2%	22204
2004/05	11125	49,5%	4265	19,0%	2953	13,1%	4117	18,3%	22460
2005/06	11206	49,2%	4309	18,9%	3072	13,5%	4172	18,3%	22759
2006/07	11434	49,1%	4626	19,9%	3092	13,3%	4125	17,7%	23277
2007/08	11762	49,4%	4739	19,9%	3162	13,3%	4142	17,4%	23805



EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'Enseignement secondaire technique, les élèves se répartissent par niveau d'études de la classe de 7^e à la classe de 14^e.

Depuis l'année scolaire 2003/04, des classes d'accueil et des classes d'insertion ont été créées au cycle inférieur et au régime préparatoire modulaire. Les élèves y apprennent la langue luxembourgeoise et y sont familiarisés avec le système éducatif luxembourgeois.

Ces classes sont reprises dans la suite avec un niveau «99».

Enseignement secondaire technique 2007-2008					
Niveau	cycle inférieur	régime technique	régime de la formation de technicien	régime professionnel	Total
7e	3347				3347
8e	3636				3636
9e	4265				4265
10e		1310	1031	1732	4073
11e		1083	707	1295	3085
12e		1082	710	1098	2890
13e		959	714	17	1690
14e		305			305
99	514				514
Total	11762	4739	3162	4142	23805

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Enseignement secondaire technique 2007-2008 cycle inférieur			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e préparatoire	588	45	13,1
8e préparatoire	754	52	14,5
9e préparatoire	717	52	13,8
Total préparatoire	2059	149	13,8
classes d'accueil	217	16	13,6
COIP	297	34	8,7
Total accueil / COIP	514	50	10,3
7e secondaire technique	1469	69	21,3
7e classes d'insertion A/F	74	5	14,8
7e adapt	565	31	18,2
7e Neie Lycée	71	3	23,7
7e projet cycle inférieur (PROCI)	580	30	19,3
8e technique	1495	68	22,0
8e classes d'insertion A/F	166	10	16,6
8e polyvalente	616	35	17,6
8e Neie Lycée	54	3	18,0
8e projet cycle inférieur (PROCI)	551	28	19,7
9e technique	1465	67	21,9
9e classes d'insertion A/F	212	12	17,7
9e polyvalente	762	40	19,1
9e pratique	518	34	15,2
9e Neie Lycée	50	4	12,5
9e projet cycle inférieur (PROCI)	541	28	19,3
Total	11762	666	17,7

EFFECTIFS - Répartition des élèves par régime, division et métier

Régime technique	2006/07	2007/08
(Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e et 14 ^e)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Division technique générale	1115	1183
Division administrative et commerciale	1555	1583
Division professions de santé et professions sociales	1956	1973
Total	4626	4739

Régime de la formation de technicien	2006/07	2007/08
(Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e et 13 ^e)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Division administrative et commerciale	1576	1632
Division agricole et horticole	147	164
Division génie civil	290	312
Division artistique	243	231
Division informatique	271	260
Division chimique	48	44
Division mécanique	118	124
Division électrotechnique	305	305
Division hôtelière et touristique	94	90
Total	3092	3162

Régime professionnel	2006/07	2007/08
(Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e et 13 ^e)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Métiers sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture	229	232
Métiers sous la responsabilité de la Chambre de Commerce	2115	2129
Métiers sous la responsabilité de la Chambre des Métiers	1781	1781
Total	4125	4142

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaires sans avoir redoublé ni «sauté» aucune classe.

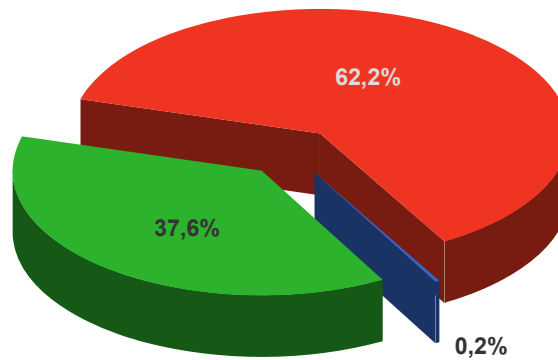
		EST Nombre d'élèves absolu 2007-2008													
âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total	
7e	6	1986	1106	228	20	1								3347	
8e		11	1995	1260	331	36	3							3636	
9e		1	14	1707	1645	713	161	17	4	1	2			4265	
10e				2	1084	1389	946	391	147	64	30	13	7	4073	
11e					1	825	967	712	329	153	70	13	15	3085	
12e							659	899	691	362	181	63	35	2890	
13e							2	407	531	392	211	86	61	1690	
14e								2	95	104	51	31	22	305	
99	1	58	77	44	121	125	81	6		1				514	
Total	7	2056	3192	3241	3202	3089	2819	2434	1797	1077	545	206	140	23805	

		EST Nombre d'élèves relatif 2007-2008													
âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total	
7e	0,2	59,3	33,0	6,8	0,6	0,0								100	
8e		0,3	54,9	34,7	9,1	1,0	0,1							100	
9e		0,0	0,3	40,0	38,6	16,7	3,8	0,4	0,1	0,0	0,0			100	
10e				0,0	26,6	34,1	23,2	9,6	3,6	1,6	0,7	0,3	0,2	100	
11e					0,0	26,7	31,3	23,1	10,7	5,0	2,3	0,4	0,5	100	
12e							22,8	31,1	23,9	12,5	6,3	2,2	1,2	100	
13e							0,1	24,1	31,4	23,2	12,5	5,1	3,6	100	
14e								0,7	31,1	34,1	16,7	10,2	7,2	100	
99	0,2	11,3	15,0	8,6	23,5	24,3	15,8	1,2		0,2				100	
Total	0,0	8,6	13,4	13,6	13,5	13,0	11,8	10,2	7,5	4,5	2,3	0,9	0,6	100	

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'Enseignement secondaire technique se caractérise par un taux de «retardataires» (62,2%) nettement plus élevé que celui constaté dans l'Enseignement secondaire (18,6%), ce qui se confirme dès la classe de 7^e.

E S T 2007-2008			
âge théorique	<	=	>
absolu	39	8758	14494
%	0,2%	37,6%	62,2%



DESCRIPTION DU PROJET CYCLE INFÉRIEUR (PROCI)

Le projet PROCI vise l'«objectif réussite» et constitue un projet éducatif pour les élèves de 7^e, 8^e et 9^e de l'Enseignement secondaire technique. Il s'inscrit dans une approche au changement éducationnel qui tend à la fois à améliorer les résultats et à renforcer la capacité de l'école de gérer les changements, ici en premier lieu d'offrir un plus grand suivi de l'élève, une évaluation plus nuancée et une orientation plus efficace.

La réalisation de ce projet pilote a démarré à la rentrée scolaire 2003-2004.

Au départ, quatre lycées ont participé et actuellement, 7 des 31 établissements du pays se sont engagés dans la nouvelle direction en optant pour le projet «objectif réussite» au sein du cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique.

La démarche poursuit les objectifs suivants :

- nuancer et rendre plus efficace l'orientation après la 6^e année d'études primaires;
- réduire le phénomène du redoublement;
- changer de paradigme pédagogique en allant vers un modèle plus centré sur l'individu;
- rendre plus efficace l'orientation après la 9^e.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU PROCI

Évolution des effectifs PROCI				
	7e	8e	9e	Total
2003/04	451	-	-	451
2004/05	610	435	-	1045
2005/06	514	593	441	1548
2006/07	533	481	641	1655
2007/08	580	551	541	1672

DESCRIPTION DU PROJET NEIE LYCÉE

Le Neie Lycée a ouvert ses portes à la rentrée 2005-2006 aux élèves de classes de 7e de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement secondaire technique et de l'Enseignement préparatoire modulaire. Tout en mettant en œuvre de nouvelles méthodes d'enseignement, les objectifs restent les mêmes que ceux des autres établissements : orienter l'élève vers la spécialisation des études et vers la vie professionnelle et citoyenne.

La coopération au sein des équipes pédagogiques garantit la cohérence du projet. L'établissement respecte globalement le programme d'études officiel, mais applique une nouvelle méthode d'évaluation des élèves : à la fin du cycle, un jury mixte, constitué d'enseignants externes et d'un membre de la direction, décide de la promotion et de l'orientation de l'élève.

Le nouveau lycée est original, dans sa forme et dans ses contenus. Le régime à plein temps qui y est appliqué n'est pas un but en soi, mais plutôt le cadre temporel dont se dote le nouveau lycée pour rendre possible la coopération, une étude encadrée et une vie sociale à l'école.

Le nouveau lycée est en effet axé sur la coopération. Les élèves ont l'occasion de travailler ensemble pendant les cours et en dehors des cours. Les enseignants travaillent en équipe pédagogique et se concertent de façon régulière. La coopération et le sentiment de faire partie d'une communauté jouent un rôle essentiel dans la motivation.

Le nouveau lycée situe la plus grande part des travaux à l'école et réduit les devoirs à domicile. Il entend responsabiliser les élèves en leur donnant très souvent l'occasion de faire des choix et de développer leurs intérêts et leurs talents individuels. Il met l'accent sur le développement de compétences, c'est-à-dire les différentes façons d'assimiler et de manier des savoirs dans des contextes variables.

EFFECTIFS D'ÉLÈVES INSCRITS AU NEIE LYCÉE

	Évolution des effectifs Neie Lycée												Total
	7e				6e				5e				
	ES	EST	PREP	Total	ES	EST	PREP	Total	ES	EST	PREP	Total	
2005/06	48	79	27	154	-	-	-	-	-	-	-	-	154
2006/07	36	63	15	114	42	63	28	133	-	-	-	-	247
2007/08	37	71	11	119	36	54	19	109	37	50	13	100	328

DESCRIPTION

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire:

- dans des classes de l'enseignement régulier;
- à temps partiel dans une classe respective des deux ordres d'enseignement susmentionnés;
- dans des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée;
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée se font sur proposition de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale.

Le ministère ayant dans ses attributions l'éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministère ayant dans ses attributions la santé publique est responsable de l'aspect médical et le ministère ayant dans ses attributions la famille est responsable de l'aspect familial et social de l'Éducation différenciée. Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'Éducation différenciée qui fait partie du ministère ayant dans ses attributions l'éducation nationale.

La description de l'Éducation différenciée doit se faire en deux volets :

- la scolarisation dans les centres et instituts de l'Éducation différenciée (les écoles);
- les services assurant une assistance ambulatoire.

Les informations reprises dans ce chapitre contiennent les données concernant le travail en ambulatoire du Centre de logopédie, de l'Institut pour déficients visuels (IDV), du Service ré-éducatif ambulatoire (SREA) ainsi que des centres de consultation régionaux du Service de guidance de l'enfance (SGE). Les enfants qui bénéficient d'un appui d'un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l'Éducation préscolaire, de l'Enseignement primaire ou spécial ou dans un centre ou institut spécialisé de l'Éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l'État moyennant une convention ne font pas partie de cette description statistique.

LA SCOLARISATION À L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

Durant l'année scolaire 2007/08, 671* élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l'Éducation différenciée.

RÉPARTITION

Institut	2007-2008		
	Garçons	Filles	Total
Centres d'Éducation différenciée/ CPP	238	145	383
Centre de Logopédie	123	49	172
Centre d'intégration scolaire	10	1	11
Centre d'observation	2	1	3
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	34	6	40
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	38	24	62
TOTAL	445	226	671

* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

LE TRAVAIL EN AMBULATOIRE

Les services assurant une assistance ambulatoire:

- LE CENTRE DE LOGOPÉDIE

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves souffrant de troubles de la parole ou de l'ouïe, mais suit également les élèves en question dans les classes régulières. En 2007/08, 3626 enfants ont bénéficié d'un traitement logopédique ambulatoire.

- L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour déficients visuels est une institution étatique au sein de l'Éducation différenciée. Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie ainsi que l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes.

En 2007/08, 93 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier (primaire et postprimaire) et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels.

- LE SERVICE RÉ-ÉDUCATIF AMBULATOIRE (SREA)

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité d'une admission dans les classes de l'enseignement ordinaire au lieu d'une admission dans des centres et instituts de l'éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide spécifique à organiser dans l'école.

En 2007/08, 421 enfants handicapés, à besoins éducatifs spéciaux ou à troubles importants d'apprentissage sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier (primaire et postprimaire) en bénéficiant d'un appui de la part du Service ré-éducatif ambulatoire.

- LES CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX DU SERVICE DE GUIDANCE DE L'ENFANCE (SGE)

Le Service de guidance de l'enfance s'est développé dans le cadre de la loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée. Le 19 juin 1990, il a été instauré officiellement par les règlements grand-ducaux respectifs portant création et organisation du Service de guidance de l'enfance.

En 2007/08, le Service de guidance de l'enfance a apporté son aide à 2919 enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, ont rencontré des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'Éducation préscolaire, dans l'Enseignement primaire ou dans une institution scolaire de l'Éducation différenciée.

PROCÉDURE

La procédure de passage de l'Enseignement primaire vers l'Enseignement secondaire et secondaire technique remplace l'ancien examen d'admission. Elle est en vigueur depuis l'année scolaire 1996-1997. Selon les nouvelles dispositions, l'admission à une classe de 7^e se fait sur base d'un avis d'orientation émis par un conseil d'orientation instauré pour chaque classe de 6^e année d'études primaires.

Le conseil d'orientation est présidé par l'inspecteur d'arrondissement et comprend l'instituteur-titulaire de la 6^e année d'études primaires ainsi qu'un professeur ayant une expérience de l'Enseignement secondaire et un professeur ou un instituteur ayant une expérience de l'Enseignement secondaire technique. Depuis l'année scolaire 1997-1998, un psychologue du CPOS (Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention.

Les conseils d'orientation élaborent et formulent, pour chaque élève, un avis d'orientation qui est fondé sur les critères suivants:

- l'avis des parents;
- l'avis de l'instituteur-titulaire de la classe de 6^e année d'études primaires sur le développement des compétences des élèves;
- les notes des bulletins de la 6^e année d'études primaires;
- les résultats à des épreuves standardisées organisées dans le courant de la 6^e année d'études primaires.

L'avis d'orientation est formulé en faveur d'une des trois voies de formation possibles après la 6^e année d'études primaires:

- la classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique (7^e EST);
- la classe d'orientation de l'Enseignement secondaire (7^e ES);
- l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'Enseignement secondaire technique (7^e PREP).

Un redoublement de la 6^e année d'études primaires est possible dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement. Tout élève orienté vers une classe d'orientation de l'Enseignement secondaire peut être inscrit à une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique. Des procédures de recours sont possibles si des parents souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire, respectivement inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe préparatoire de l'Enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique.

PROCÉDURE - Orientation des élèves

Au terme de l'année scolaire 2007/08, 5076 élèves ayant fréquenté une 6^e année d'études primaires ont fait l'objet d'une orientation.

Orientation	2007-2008	
	Elèves	%
7 ^e enseignement secondaire	2067	40,7%
7 ^e enseignement secondaire technique	2658	52,4%
Classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique	327	6,4%
Redoublement 6 ^e primaire	24	0,5%
Total	5076	100,0%

PROCÉDURE- Rétrospective de l'orientation des élèves

	7e ES		7e ST		7e PREP		Redoublement 6e		Total
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu
1997/98	1534	39,4%	2070	53,1%	283	7,3%	8	0,2%	3895
1998/99	1652	39,9%	2136	51,6%	347	8,4%	8	0,2%	4143
1999/00	1709	40,9%	2164	51,8%	302	7,2%	6	0,1%	4181
2000/01	1705	39,5%	2251	52,2%	343	8,0%	12	0,3%	4311
2001/02	1711	37,8%	2444	54,0%	351	7,8%	22	0,5%	4528
2002/03	1756	38,4%	2456	53,7%	317	6,9%	42	0,9%	4571
2003/04	1779	38,6%	2454	53,2%	337	7,3%	44	1,0%	4614
2004/05	1975	42,7%	2319	50,2%	295	6,4%	34	0,7%	4623
2005/06	2004	40,1%	2618	52,4%	327	6,5%	44	0,9%	4993
2006/07	2061	41,8%	2528	51,3%	294	6,0%	43	0,9%	4926
2007/08	2067	40,7%	2658	52,4%	327	6,4%	24	0,5%	5076

The page features a light green background with three horizontal red lines. Small squares in blue, orange, and green are placed at various intervals along these lines, creating a decorative border.

3

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

APERÇU GLOBAL DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2007-2008

Le présent chapitre passe en revue les différents diplômes et certificats délivrés dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois durant l'année scolaire 2007-2008.

Il s'agit des diplômes suivants :

Enseignement secondaire :

Diplôme de fin d'études secondaires

Enseignement secondaire technique :

- Régime technique:

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

- Régime de la formation de technicien:

Diplôme de technicien

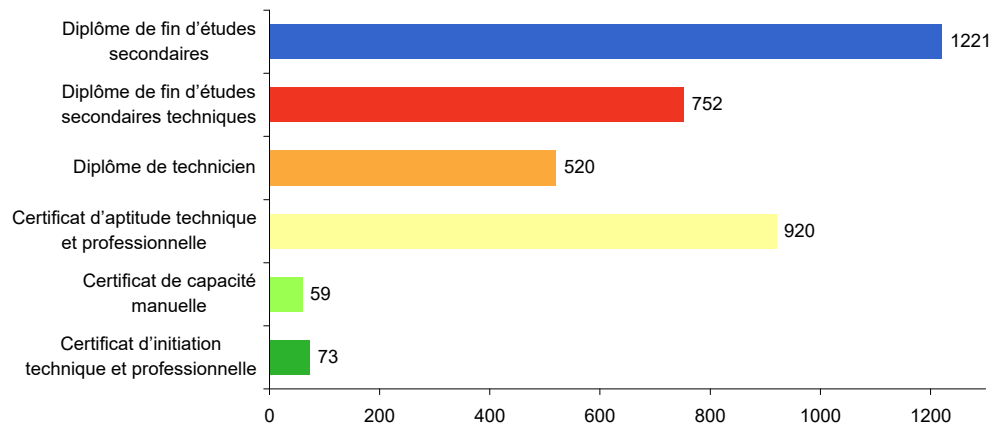
- Régime professionnel:

Certificat d'aptitude technique et professionnelle

Certificat de capacité manuelle

Certificat d'initiation technique et professionnelle

		2007-2008
Dénomination du diplôme		Diplômes
Diplôme de fin d'études secondaires		1221
Diplôme de fin d'études secondaires techniques		752
Diplôme de technicien		520
Certificat d'aptitude technique et professionnelle		920
Certificat de capacité manuelle		59
Certificat d'initiation technique et professionnelle		73
Total		3545



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - Diplôme de fin d'études secondaires

DESCRIPTION

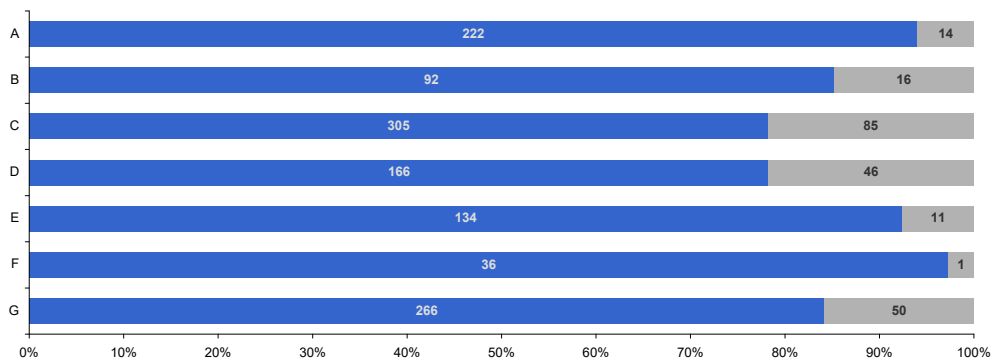
La réussite des études secondaires est sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires dans l'une de sept sections qui a été choisie en classe de 3^e.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite du diplôme de fin d'études secondaires varient de 78,2% pour la section C (sciences naturelles et mathématiques) à 97,3% pour la section F (musique).

Sections	Diplômes ES 2007-2008				
	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
Section A - Langues vivantes	222	94,1%	14	5,9%	236
Section B - Mathématiques - Informatique	92	85,2%	16	14,8%	108
Section C - Sciences naturelles - Mathématiques	305	78,2%	85	21,8%	390
Section D - Sciences économiques - Mathématiques	166	78,3%	46	21,7%	212
Section E - Arts plastiques	134	92,4%	11	7,6%	145
Section F - Musique	36	97,3%	1	2,7%	37
Section G - Sciences humaines et sociales	266	84,2%	50	15,8%	316
Total	1221	84,6%	223	15,4%	1444

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
1997/98	1032	85,5%	175	14,5%	1207
1998/99	971	87,0%	145	13,0%	1116
1999/00	959	86,0%	156	14,0%	1115
2000/01	1071	87,9%	147	12,1%	1218
2001/02	1058	86,7%	162	13,3%	1220
2002/03	1041	86,6%	161	13,4%	1202
2003/04	1140	89,2%	138	10,8%	1278
2004/05	1092	88,2%	146	11,8%	1238
2005/06	1106	87,4%	160	12,6%	1266
2006/07	1175	86,2%	188	13,8%	1363
2007/08	1221	84,6%	223	15,4%	1444

RÉGIME TECHNIQUE - Diplôme de fin d'études secondaires techniques

DESCRIPTION

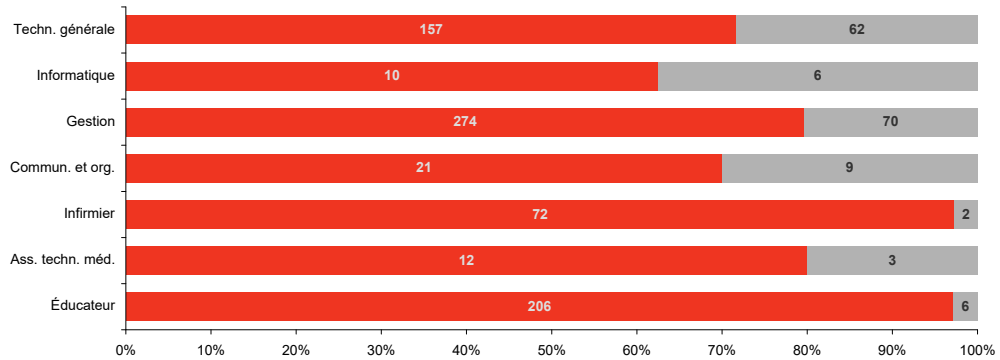
Le régime technique de l'Enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme est obtenu en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 13^e pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite varient fortement d'une section à l'autre. En effet, on constate un taux de réussite de 97,3% pour la section des infirmiers, contre un taux de réussite de 62,5% seulement pour la section «informatique».

		Diplômes RÉGIME TECHNIQUE 2007-2008				
		Admis		Refusés		
Division	Section	Absolu	%	Absolu	%	Total candidats
Division technique générale	Techn. générale	157	71,7%	62	28,3%	219
	Informatique	10	62,5%	6	37,5%	16
Division administrative et commerciale	Gestion	274	79,7%	70	20,3%	344
	Commun. et org.	21	70,0%	9	30,0%	30
Division des professions de santé et des professions sociales	Infirmier	72	97,3%	2	2,7%	74
	Ass. techn. méd.	12	80,0%	3	20,0%	15
	Éducateur	206	97,2%	6	2,8%	212
TOTAL		752	82,6%	158	17,4%	910

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
1997/98	589	78,0%	166	22,0%	755
1998/99	516	71,5%	206	28,5%	722
1999/00	618	74,8%	208	25,2%	826
2000/01	692	78,7%	187	21,3%	879
2001/02	601	77,2%	177	22,8%	778
2002/03	699	79,5%	180	20,5%	879
2003/04	709	78,7%	192	21,3%	901
2004/05	779	81,0%	183	19,0%	962
2005/06	709	78,7%	192	21,3%	901
2006/07	801	80,4%	195	19,6%	996
2007/08	752	82,6%	158	17,4%	910

RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN - Diplôme de technicien

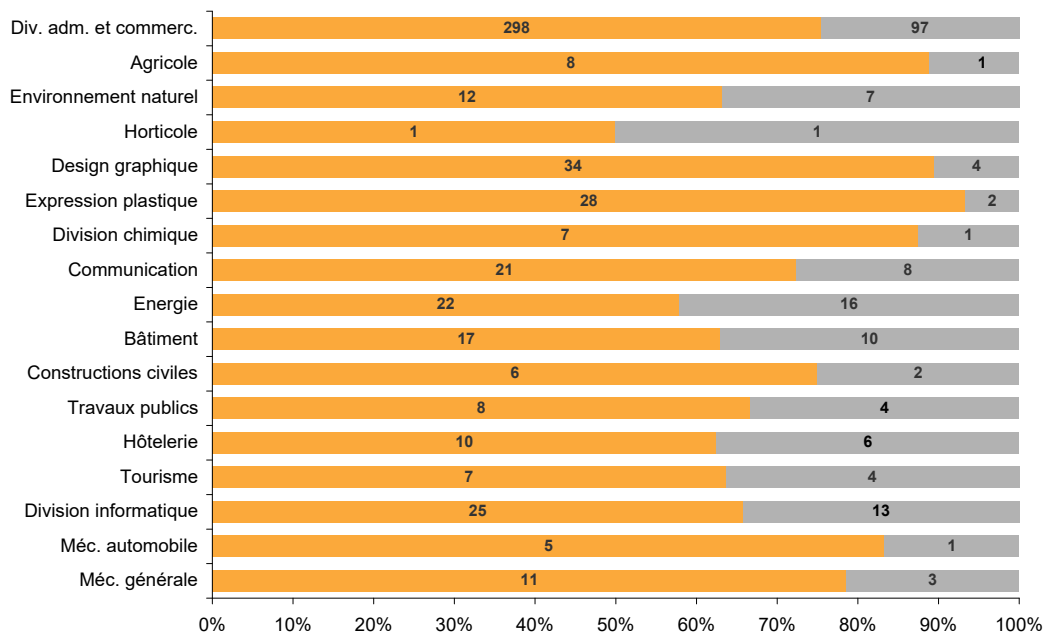
DESCRIPTION

Le régime de la formation de technicien de l'Enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de technicien au terme de la classe de 13^e. Neuf divisions différentes offrent une ou plusieurs formations couvrant de nombreux domaines avec un taux d'admission allant de 93,3% pour la section «expression plastique» à 50,0% pour la section «horticole».

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

		Diplômes FORMATION DE TECHNICIEN 2007-2008				
		Admis		Refusés		
Division	Section	Absolu	%	Absolu	%	Total candidats
Division adm. et commerciale		298	75,4%	97	24,6%	395
Division agricole	Agricole	8	88,9%	1	11,1%	9
	Environnement naturel	12	63,2%	7	36,8%	19
	Horticole	1	50,0%	1	50,0%	2
Division artistique	Design graphique	34	89,5%	4	10,5%	38
	Expression plastique	28	93,3%	2	6,7%	30
Division chimique		7	87,5%	1	12,5%	8
Division électrotechnique	Communication	21	72,4%	8	27,6%	29
	Energie	22	57,9%	16	42,1%	38
Génie civil	Bâtiment	17	63,0%	10	37,0%	27
	Constructions civiles	6	75,0%	2	25,0%	8
	Travaux publics	8	66,7%	4	33,3%	12
Division hôtelière et touristique	Hôtellerie	10	62,5%	6	37,5%	16
	Tourisme	7	63,6%	4	36,4%	11
Division informatique		25	65,8%	13	34,2%	38
Division mécanique	Méc. automobile	5	83,3%	1	16,7%	6
	Méc. générale	11	78,6%	3	21,4%	14
Total		520	74,3%	180	25,7%	700

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
1997/98	313	75,2%	103	24,8%	416
1998/99	323	74,8%	109	25,2%	432
1999/00	306	73,2%	112	26,8%	418
2000/01	383	78,6%	104	21,4%	487
2001/02	396	77,3%	116	22,7%	512
2002/03	390	73,9%	138	26,1%	528
2003/04	372	73,1%	137	26,9%	509
2004/05	454	79,0%	121	21,0%	575
2005/06	456	75,5%	148	24,5%	604
2006/07	523	76,7%	159	23,3%	682
2007/08	520	74,3%	180	25,7%	700

RÉGIME PROFESSIONNEL - CATP, CCM, CITP

DESCRIPTION

Les études suivies dans le cadre du régime professionnel de l'Enseignement secondaire technique comprennent les années d'études de 10^e, 11^e et 12^e. La réussite de la classe de 12^e du régime professionnel débouche soit sur le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), soit sur le Certificat de Capacité Manuelle (CCM). Le Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP) comporte en principe deux années d'études et permet de préparer ultérieurement un CATP. Suivant la nature de la formation suivie, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et d'une des chambres salariales, la Chambre du Travail ou la Chambre des Employés Privés.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2007-2008

Chambre patronale	Certificats régime professionnel 2007-2008			Total
	CATP	CCM	CITP	
Chambre d'Agriculture	42	13	-	55
Chambre des Métiers	318	46	35	399
Chambre de Commerce	560	-	38	598
Total	920	59	73	1052

Les certificats délivrés durant l'année scolaire 2007-2008 sont repris suivant la chambre patronale concernée.

Formation	Certificats Chambre d'Agriculture 2007-2008		Total
	CATP	CCM	
Agriculteur	13		13
Horticulteur-Fleuriste	9	3	12
Floriculteur		2	2
Opérateur de l'Environnement	8		8
Pépiniériste-Paysagiste	12	8	20
Total	42	13	55

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2007 - 2008

Formation	Certificats Chambre des Métiers 2007-2008			Total
	CATP	CCM	CITP	
Aide-soignant	97			97
Boucher-charcutier	5			5
Carreleur	6			6
Charpentier	2			2
Coiffeur	44	27		71
Constr. répar. de carross.	2			2
Couvreur		2		2
Débossiseur de véhicules automoteurs	21	5		26
Electricien	16		10	26
Electronicien de véhicules automoteurs	6			6
Esthéticien	2			2
Fabricant poseur de volets	1			1
fumiste ramoneur	1			1
Imprimeur	2			2
Installateur de chauffage	8		18	26
Installateur sanitaire	1		2	3
Instructeur de cond. de véhic. auto.	6			6
Maçon	8	2		10
Magasinier-garage	3			3
Marbrier	1			1
Mécanicien d'autos et de motos	33		5	38
Mécanicien de cycles	1	1		2
Mécanicien de machines agricoles et viticoles	4			4
Mécanicien-dentaire	2			2
Menuisier	7			7
Opticien	4			4
Parqueteur	3			3
Pâtissier-confiseur-glacier	6			6
Peintre de véhicules automoteurs	4	2		6
Peintre-décorateur	9	7		16
Photographe	1			1
Plafonneur-façadier	2			2
Serrurier	7			7
Vendeur en boucherie	1			1
Vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	2			2
Total	318	46	35	399

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2007 - 2008

Formation	Certificats Chambre de Commerce 2007-2008		
	CATP	CITP	Total
Agent de voyages	3		3
Assistant en pharmacie	5		5
Auxiliaire de vie-économe	39		39
Chimiste	6		6
Cuisine de restaurant		15	15
Cuisinier	11		11
Décorateur - étalagiste	2		2
Décorateur - publicitaire	1		1
Dessinateur en bâtiment	11		11
Électronicien en communication	7		7
Électronicien en énergie	68		68
Employé administratif et commercial	196		196
Hôtelier-restaurateur	18		18
Informaticien qualifié	11		11
Magasinier	1		1
Mécanicien d'usinage	2		2
Mécanicien industriel et de maintenance	41		41
Mécatronicien	9		9
Menuisier-ébéniste	5		5
Restaurateur/trice	38		38
Serrurier de construction	6		6
Serveuse/garçon de restaurant	3		3
Service de restaurant		1	1
Vendeur qualifié	68		68
Vendeur-magasinier qualifié	9		9
Vente		22	22
TOTAL	560	38	598

CERTIFICATS DÉLIVRÉS – Évolution

Depuis 2000/01, le nombre total de certificats délivrés dans le régime professionnel de l'Enseignement secondaire technique dépasse les 1000 par an.

Année scolaire	Certificats Délivrés			Total
	CATP	CCM	CITP	
1998/99	682	94	111	887
1999/00	776	70	119	965
2000/01	821	82	103	1006
2001/02	912	71	96	1079
2002/03	878	64	132	1074
2003/04	871	61	116	1048
2004/05	876	63	125	1064
2005/06	842	66	101	1009
2006/07	873	68	94	1035
2007/08	920	59	73	1052

L'objectif de tout système scolaire est de permettre à un maximum d'élèves d'atteindre la certification correspondant le mieux à leurs compétences. Le calcul d'un taux de certification pour l'enseignement postprimaire luxembourgeois permet de déterminer dans quelle mesure le système éducatif luxembourgeois atteint cet objectif.

Diplômes / Certificats délivrés*		Effectifs de départ	
CATP, CCM, CITP	1035	7e Préparatoire	623
Diplôme de technicien	520	7e EST	2492
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	752	7e ES	1587
Diplôme de fin d'études secondaires	1221	Total	4702
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite du cycle moyen de l'EST et n'ayant pas continué leurs études	221		
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite de la classe de 3e de l'ES et n'ayant pas continué leurs études	125		
Total	3874		

* Le taux a été calculé sur la base des effectifs admis en classe de 7^e au début de l'année scolaire en septembre 2000 et des effectifs ayant obtenu leur certificat de réussite de la classe de 11^e/3^e en 2005, leur CATP, CCM ou CITP en 2006 et leur diplôme de fin d'études en 2007.

Le rapport entre le nombre de diplômes et certificats délivrés et le nombre des effectifs de départ donne pour 2007/08 un taux de certification de 82,4%.

Année scolaire	Taux de certification
2001/02	79,8%
2002/03	79,1%
2003/04	82,8%
2004/05	80,9%
2005/06	80,8%
2006/07	83,2%
2007/08	82,4%

4

ENSEIGNANTS



DÉFINITIONS

Enseignant breveté / Chargé de cours

Dans le cadre des présentes statistiques, on entend par 'enseignant breveté' l'instituteur détenteur d'un diplôme d'instituteur ou de maîtresse de jardin d'enfants ayant passé avec succès le concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'Éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'Enseignement primaire et réunissant les conditions de capacité prévues dans la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'Enseignement primaire.

Est considéré comme 'chargé de cours':

- le détenteur d'un diplôme d'instituteur n'ayant pas réussi le concours d'admission à la fonction d'instituteur;
- le détenteur du certificat de qualification ou d'un certificat d'admissibilité à la réserve de suppléants;
- le détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires et d'une autorisation de remplacement émise par le Collège des Inspecteurs;

Les «2^e intervenants à l'Éducation précoce», de formation d'éducateur, sont par la suite également repris dans cette catégorie.

Titulaire / Surnuméraire

On entend par 'titulaire' l'instituteur qui assure dans une classe l'intégralité des branches dites principales et qui, en général, assume la responsabilité pédagogique dans cette classe, notamment en matière de promotion d'élèves. Il est la personne de référence de l'élève et de ses parents.

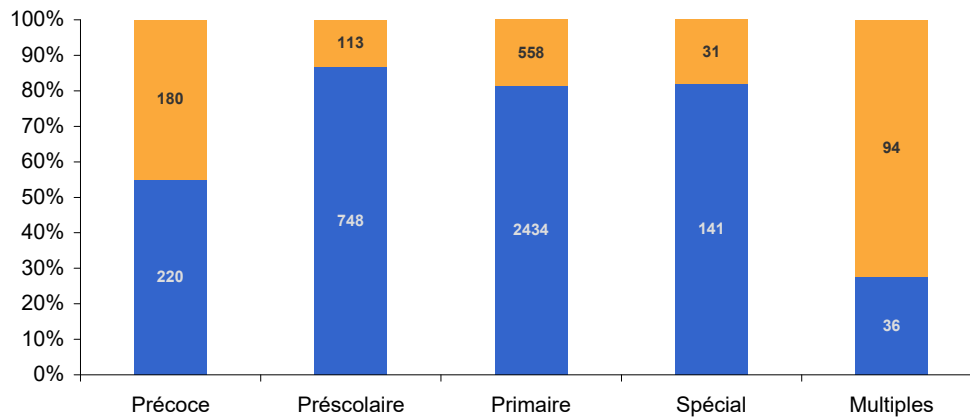
Le règlement grand-ducal du 3 mai 1989 a harmonisé la tâche des enseignants de l'Éducation préscolaire et de l'Enseignement primaire sur le plan national en fixant la tâche d'enseignement direct des instituteurs à 23 leçons pour l'Enseignement primaire et à 25 leçons pour l'Éducation préscolaire. D'un autre côté, l'introduction du Plan d'études en 1989 a augmenté de trois leçons hebdomadaires l'horaire des élèves.

Il en résulte une différence de 3 à 4 leçons hebdomadaires entre l'horaire-type des élèves et la tâche des enseignants. Cette différence de leçons est soit comblée par le titulaire sous forme de prestations d'heures supplémentaires, soit par des enseignants 'surnuméraires' intervenant alors dans plusieurs classes.

RÉPARTITION ENSEIGNANTS BREVETÉS / CHARGÉS DE COURS

Ordre d'enseignement	Enseignants brevetés / Chargés de cours 2007-2008				
	Brevetés		Chargés		Total
	absolu	%	absolu	%	
Éducation précoce	220	55,0%	180	45,0%	400
Éducation préscolaire	748	86,9%	113	13,1%	861
Ens. primaire (1re - 6e années d'études)	2434	81,4%	558	18,6%	2992
Enseignement spécial	141	82,0%	31	18,0%	172
Multiples*	36	27,7%	94	72,3%	130
Total	3579	78,6%	976	21,4%	4555

* enseignants répartissant leur tâche d'enseignement sur plusieurs ordres d'enseignement



Dans l'Éducation préscolaire, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/ institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les enseignants de l'Éducation préscolaire peuvent être des titulaires d'une classe, des surnuméraires intervenant dans une ou plusieurs classes, des 2^e intervenants à l'Éducation précoce et des assistants en classe.

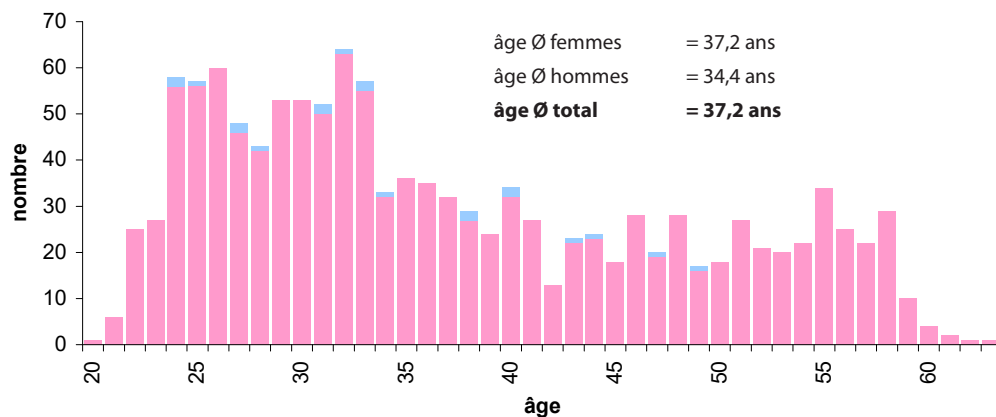
De plus, il est possible de faire la différenciation entre instituteurs brevetés et chargés de cours assurant l'Éducation préscolaire proprement dite ou l'Éducation précoce.

Éducation préscolaire: Intervenants	2007-2008				Total
	Brevetés		Chargés		
	absolu	%	absolu	%	
Titulaires d'un groupe-classe de l'Éducation précoce	196	95,1%	10	4,9%	206
2e intervenants à l'Éducation précoce	20	10,9%	164	89,1%	184
Surnuméraires et assistants dans l'Éducation précoce	4	40,0%	6	60,0%	10
Titulaires d'une classe de l'Éducation préscolaire	706	93,1%	52	6,9%	758
Surnuméraires dans l'Éducation préscolaire	26	37,7%	43	62,3%	69
Assistants en classe	16	47,1%	18	52,9%	34
Total	968	76,8%	293	23,2%	1261

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe du corps enseignant de l'Éducation préscolaire est sans conteste en faveur des femmes. L'Éducation préscolaire compte en effet 1241 intervenantes pour seulement 20 intervenants, soit 98,4% contre seulement 1,6%.

2007-2008				
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	115	2	117	9,3%
25-29	257	4	261	20,7%
30-34	253	6	259	20,5%
35-39	154	2	156	12,4%
40-44	117	4	121	9,6%
45-49	109	2	111	8,8%
50-54	108	0	108	8,6%
55-59	120	0	120	9,5%
>60	8	0	8	0,6%
Total	1241	20	1261	100,0%
%	98,4%	1,6%	100,0%	



Dans l'Enseignement primaire (1^{re} - 6^e année d'études), l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

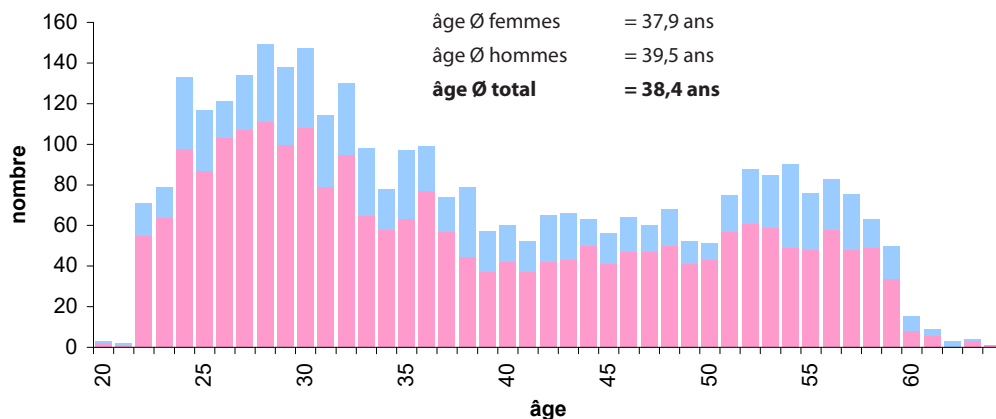
Les intervenants dans l'enseignement primaire, l'enseignement spécial et ceux intervenant dans plusieurs ordres d'enseignement sont à 79,3% des instituteurs brevetés et à 20,7% des chargés de cours.

	2007-2008				Total
	Brevetés		Chargés		
Enseignement primaire (1re - 6e)					
Titulaires d'une classe	2205	94,6%	126	5,4%	2331
Surnuméraires	125	25,3%	369	74,7%	494
Titulaires de cours d'appui et assistants en classe	90	62,1%	55	37,9%	145
Titulaires des cours intégrés en langue maternelle	14	63,6%	8	36,4%	22
Total enseignement primaire	2434	81,4%	558	18,6%	2992
Enseignement spécial					
Titulaires d'une classe	72	81,8%	16	18,2%	88
Titulaires de cours d'appui et assistants en classe	67	84,8%	12	15,2%	79
Surnuméraires	2	40,0%	3	60,0%	5
Total enseignement spécial	141	82,0%	31	18,0%	172
Multiples					
Titulaires d'une classe	10	62,5%	6	37,5%	16
Surnuméraires	13	15,3%	72	84,7%	85
Titulaires de cours d'appui et assistants en classe	6	33,3%	12	66,7%	18
Enseignants assurant une tâche administrative	7	63,6%	4	36,4%	11
Total autres	36	27,7%	94	72,3%	130
Total	2611	79,3%	683	20,7%	3294

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

L'Enseignement primaire se caractérise par une majorité d'enseignantes par rapport aux enseignants. Bien que cette suprématie numérique ne soit pas aussi prononcée que dans l'Éducation préscolaire, elle s'élève tout de même à 72,1 % du total des effectifs. Cependant, à la vue des tranches d'âge les plus jeunes, force est de constater que la présence féminine parmi le corps enseignant a tendance à augmenter.

Tranche d'âge	2007-2008		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	220	68	288	8,7%
25-29	508	151	659	20,0%
30-34	405	162	567	17,2%
35-39	279	127	406	12,3%
40-44	214	92	306	9,3%
45-49	226	74	300	9,1%
50-54	269	120	389	11,8%
55-59	237	110	347	10,5%
>60	18	14	32	1,0%
Total	2376	918	3294	100,0%
%	72,1%	27,9%	100,0%	



Dans l'enseignement postprimaire, l'enseignement est principalement assuré par des professeurs ayant réussi leur stage pédagogique. L'accès à ce stage n'est possible qu'après réussite d'un concours de recrutement dans la spécialité respective. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins quatre ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Le corps enseignant dans l'enseignement postprimaire (secondaire et secondaire technique confondus) qui comprend en tout 3859 enseignants, se répartit comme suit:

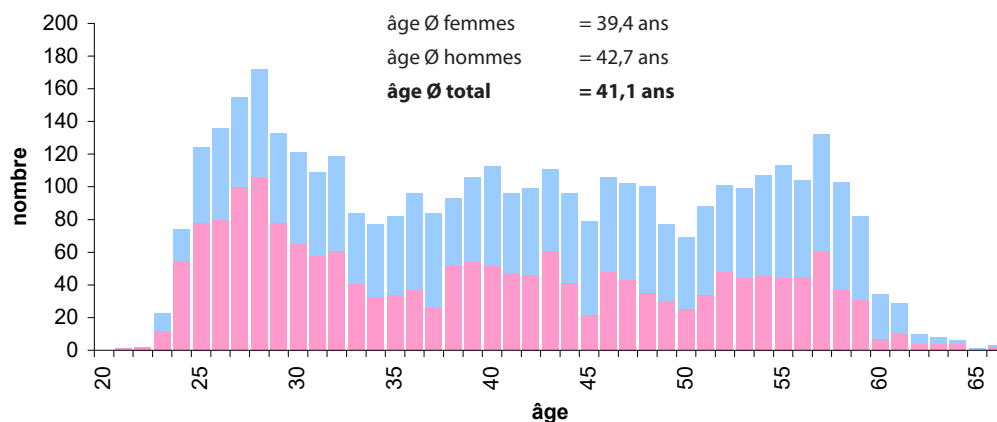
2007-2008				
	Brevetés	Chargés	Instituteurs	Total
Femmes	1257	465	122	1844
Hommes	1488	383	144	2015
Total	2745	848	266	3859
%	71,1%	22,0%	6,9%	100,0%

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition entre hommes et femmes dans le corps enseignant de l'enseignement postprimaire est, contrairement à l'enseignement préscolaire et primaire, à majorité masculine (52,2%).

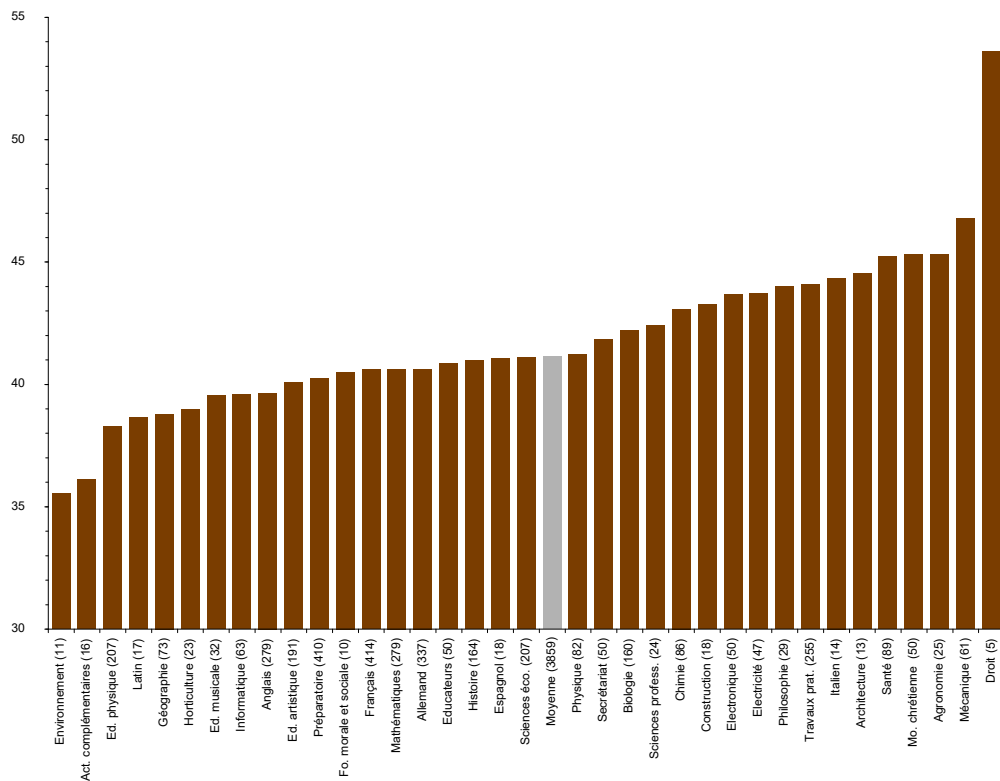
Parmi les tranches d'âge les plus jeunes, ce rapport a pourtant tendance à s'inverser.

Tranche d'âge	2007-2008		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	70	30	100	2,6%
25-29	442	278	720	18,7%
30-34	257	253	510	13,2%
35-39	203	258	461	11,9%
40-44	247	268	515	13,3%
45-49	178	286	464	12,0%
50-54	197	267	464	12,0%
55-59	218	316	534	13,8%
>60	32	59	91	2,4%
Total	1844	2015	3859	100,0%
%	47,8%	52,2%	100,0%	

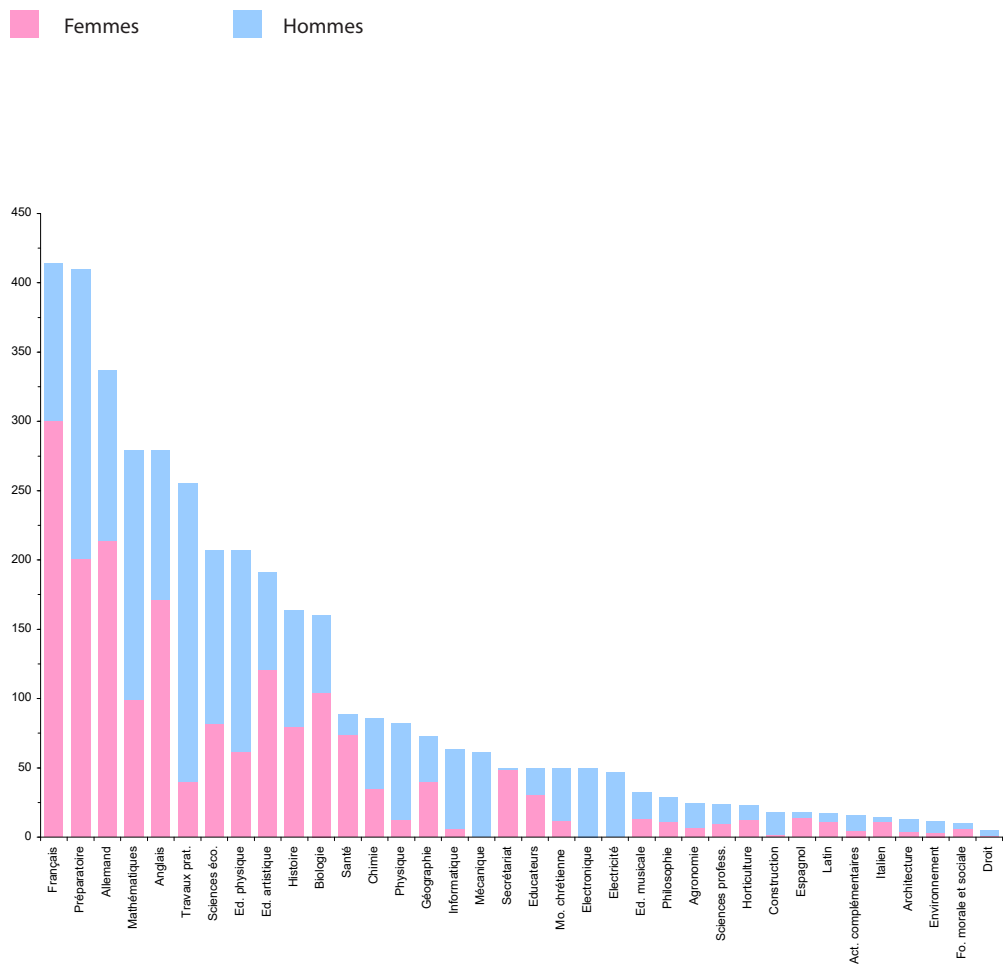


ÂGE MOYEN DES ENSEIGNANTS PAR SPÉCIALITÉ

L'âge moyen des enseignants dans le postprimaire s'élève à 41,14 ans. En détaillant par spécialité on constate que la spécialité « Environnement » est assurée par les enseignants les plus jeunes (moyenne de 35,55 ans).



RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR SEXE ET PAR SPÉCIALITÉ



L'Éducation différenciée se caractérise par un éventail beaucoup plus large d'intervenants. Contrairement aux enseignements préscolaire, primaire et postprimaire où l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs et des professeurs, on retrouve dans l'Éducation différenciée un personnel avec des qualifications bien spécifiques.

Le personnel occupé dans l'Éducation différenciée comprend:

EDIFF 2007-2008	
Direction	3
Éducateurs gradués	84
Éducateurs	59
Éducateurs-instructeurs	18,5
Instituteurs	45,5
Instituteurs d'enseignement logopédique	4
Instructeurs de natation	3
Pédagogues diplômés	14
Professeurs d'enseignement logopédique	32
Professions de santé	40
Psychologues diplômés	32
Chargés de cours	14,5
Personnel administratif	15,5
Personnel technique	43
Total	408

5

ÉTABLISSEMENTS

RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

Les 46709 élèves fréquentant l'Éducation préscolaire et l'Enseignement primaire se répartissent comme suit sur les 116 communes que compte le Luxembourg :

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2007-2008										Bâtiments scolaires
	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Bascharage	1	49	10	132	31	523			42	704	6
Beaufort	1	29	4	63	14	203			19	295	3
Bech	2	31	2	24					4	55	3
Beckerich	1	10	3	54	11	175			15	239	5
Berdorf	1	14	4	63	13	157			18	234	4
Bertrange	3	41	8	117	24	401			35	559	5
Bettembourg	2	76	13	209	42	671			57	956	8
Bettendorf	1	23	5	63	14	210			20	296	2
Betzdorf	2	49	4	60	13	242			19	351	5
Bissen	1	22	5	77	13	240			19	339	3
Biwer	1	18	2	37	6	119			9	174	1
Boevange/Attert	1	29	3	26	12	152			16	207	4
Bourscheid	1	14	2	30	6	106			9	150	1
Bous	1	8	2	32	7	104			10	144	1
Burmerange	1	10	2	29	6	102			9	141	1
Clemency	1	12	4	52	12	190			17	254	3
Colmar-Berg			3	41	12	170			15	211	1
Consdorf	1	19	3	36	11	154			15	209	2
Contern	1	23	4	57	13	196			18	276	1
Dalheim	1	19	4	55	11	152			16	226	4
Diekirch	2	38	7	99	28	403			37	540	6
Differdange	9	215	34	549	110	1784	2	20	155	2568	13
Dippach	1	32	5	71	16	264			22	367	3
Dudelange	5	135	27	389	85	1361	1	11	118	1896	15
Echternach	2	30	3	106	20	394	1	28	26	558	2
Ell	1	14	2	23	6	69			9	106	1
Ermsdorf	1	8	2	18					3	26	1
Erpeldange	1	13	3	45	11	149			15	207	3
Esch-Alzette	3	153	39	673	121	2086			163	2912	13
Ettelbruck	3	77	4	134	36	562	1	7	44	780	3
Feulen	1	14	3	43	9	123			13	180	2
Fischbach			1	11	4	53			5	64	1
Frisange	2	33	6	73	10	226			18	332	4
Garnich	1	13	3	47	8	106			12	166	3

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2007-2008										Bâtiments scolaires
	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Goesdorf	1	15	2	35	9	133			12	183	2
Grevenmacher	2	45	7	86	22	324			31	455	3
Grosbous	1	6	1	17	6	75			8	98	2
Heffingen	1	11	1	18	6	67			8	96	4
Hesperange	4	95	15	218	45	654			64	967	7
Hobscheid	1	24	5	55	14	237			20	316	5
Junglinster	3	53	8	132	27	423			38	608	5
Kayl	4	86	12	167	37	594	2	10	55	857	5
Kehlen	2	36	4	62	18	272			24	370	4
Koerich	1	27	3	51	12	173			16	251	4
Kopstal	1	26	4	53	10	179			15	258	4
Larochette	1	20	4	63	12	164			17	247	1
Lenningen	1	25	3	54	10	146			14	225	3
Leudelange	1	11	3	37	9	137			13	185	2
Lintgen	1	25	4	48	12	165			17	238	3
Lorentzweiler	1	21	5	67	12	180			18	268	2
Luxembourg	31	471	84	1172	270	3636	11	50	396	5329	59
Mamer	3	47	8	112	24	373			35	532	6
Manternach			3	40					3	40	3
Medernach	1	17	2	35					3	52	1
Mersch	4	84	11	161	35	554	1	11	51	810	4
Mertert/Wasserbillig	3	38	5	71	18	278			26	387	5
Mertzig	1	11	3	34	12	163			16	208	2
Mompach	1	10	2	32	6	97			9	139	2
Mondercange	2	33	6	93	22	391			30	517	4
Mondorf	2	30	5	80	16	267			23	377	1
Niederanven	2	38	5	77	15	254			22	369	1
Nommern	1	10	2	21	6	99			9	130	3
Pétange	4	156	23	371	75	1185	6	47	108	1759	8
Préizerdaul	1	17	2	36	7	125			10	178	4
Rambrouch	2	42	5	84	18	270			25	396	1
Reckange/Mess	1	25	3	41	9	134			13	200	1
Redange	1	19	3	51	12	187			16	257	3
Reisdorf	1	24	3	41	7	96			11	161	4
Remich	2	24	4	58	12	189			18	271	2
Roeser	3	42	5	96	18	324			26	462	4
Rosport	1	15	3	36	11	147			15	198	5
Rumelange	2	47	8	144	25	408	1	6	36	605	4

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2007-2008										
	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Saeul			1	10	3	30			4	40	1
Sandweiler	1	25	4	63	12	183			17	271	2
Sanem	3	98	20	319	64	1119	1	13	88	1549	8
Schengen	1	20	2	41	7	108			10	169	1
Schieren	1	22	2	34	9	122			12	178	2
Schifflange	3	71	12	193	35	629			50	893	4
Schuttrange	2	27	4	59	11	160			17	246	1
Septfontaines			1	14	3	47			4	61	1
Stadbredimus	1	10	2	35	7	94			10	139	2
Steinfort	2	28	6	82	18	295			26	405	9
Steinsel	2	48	5	84	16	260			23	392	4
Strassen	3	42	7	98	21	318	1	3	32	461	3
Syndicat Billek	1	27	7	87	20	316			28	430	2
Syndicat Harlange	1	27	6	91	18	282			25	400	1
Syndicat Heiderscheid	1	28	3	39	8	129			12	196	2
Syndicat Medernach					12	187			12	187	1
Syndicat Reuler	1	28	5	79	18	327			24	434	1
Syndicat Schoulkauz	1	16	2	38	9	152			12	206	2
Syndicat Sispolo	2	49	6	105	19	340			27	494	1
Syndicat Synécospport					13	213			13	213	1
Tandel	1	20	2	45	7	126			10	191	4
Troisvierges	1	23	5	70	18	272			24	365	2
Tuntange	1	21	2	26	7	92			10	139	3
Useldange	1	5	2	36	6	109			9	150	1
Vianden	1	22	3	40	9	149			13	211	2
Vichten	1	4	1	19	4	82			6	105	1
Wahl	1	8	1	18	5	67			7	93	4
Waldbillig	1	17	3	50	8	120			12	187	3
Waldbredimus	1	12	1	17	6	63			8	92	1
Walferdange	3	52	8	130	23	432			34	614	4
Weiler-la-Tour	1	21	3	53	7	126			11	200	1
Weiswampach	1	12	2	14	6	96			9	122	2
Wellenstein	1	22	2	36	6	97			9	155	2
Wiltz	2	39	6	136	23	433			31	608	4
Wincrange	1	24	5	76	19	292			25	392	3
Total	195	3865	643	9824	2091	32814	28	206	2957	46709	402

Parmi les 116 communes que compte le Luxembourg, certaines ont regroupé leurs effectifs d'élèves au sein d'un syndicat scolaire.

Nom du syndicat	Communes affiliées	Siège	Date de création
Billek (anc. Dreibern)	Flaxweiler, Wormeldange	Dreiborn	25.02.1969
Harlange	Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Winseler	Harlange	03.05.1989
Heiderscheid	Esch-sur-Sûre, Heiderscheid	Heiderscheid	31.03.2000
Medernach	Ermsdorf, Medernach	Medernach	09.12.1992
Reuler	Clervaux, Heinerscheid, Munshausen	Reuler	14.04.1990
Schoulkauz	Eschweiler, Kiischpelt	Wilwerwiltz	26.03.1994
Sispolo	Consthum, Hoscheid, Hosingen, Putscheid	Hosingen	05.03.1991
Synécospport	Bech, Manternach	Berbourg	20.05.1993

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Pour l'enseignement postprimaire, il convient d'énumérer les établissements de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé qui suivent le programme de l'Éducation nationale. Certains lycées proposent aussi bien l'Enseignement secondaire que l'Enseignement secondaire technique.

Enseignement public 2007-2008			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Lycée technique du Centre (LTC), Luxembourg	35	2000	2035
Lycée classique Diekirch (LCD), Diekirch et Mersch	1449	585	2034
Lycée technique d'Esch-Alzette (LTE), Esch-sur-Alzette		1792	1792
Lycée Aline-Mayrisch (LAML), Luxembourg	1223	248	1471
Lycée du Nord (LN), Wiltz	438	1029	1467
Lycée technique de Bonnevoie(LTB), Luxembourg		1404	1404
Athénée de Luxembourg (AL), Luxembourg	1394		1394
Lycée technique des Arts et Métiers (LTAM), Luxembourg		1391	1391
Lycée technique Nic-Biever (LTNB), Dudelange	179	1190	1369
Lycée technique Mathias Adam (LTMA), Pétange	63	1274	1337
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT), Ettelbruck		1333	1333
Lycée Michel Rodange (LMRL), Luxembourg	1297		1297
Lycée classique Echternach (LCE), Echternach	720	524	1244
Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (LGE), Esch-sur-Alzette	1243		1243
Lycée technique Josy Barthel (LTJBM), Mamer	200	998	1198
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL), Luxembourg	1137		1137
Lycée Hubert Clement (LHCE), Esch-sur-Alzette	1101		1101
Lycée technique Michel Lucius (LTML), Luxembourg		1031	1031
Lycée Robert Schuman (LRSL), Luxembourg	928		928
Lycée technique Joseph Bech (LTJB), Grevenmacher	76	753	829
Lycée technique de Lallange (LTL), Esch-sur-Alzette		828	828
Lycée technique pour professions de santé (LTPS), Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck		724	724
Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES), Livange / Mersch		636	636
Uelzecht-Lycée (UELL), Luxembourg		570	570
Nordstad-Lycée (NOSL), Diekirch	23	538	561
Lycée technique agricole (LTA), Ettelbruck		539	539
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG), Luxembourg		444	444

Enseignement public 2007-2008			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Neie Lycée (NL), Luxembourg	110	218	328
Lycée technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAH), Diekirch		273	273
Centre national de formation professionnelle continue Esch-sur-Alzette (CNFPC)		128	128
Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E)		90	90
Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE), Dreibern		38	38
Centre de logopédie (CL), Luxembourg		10	10
Total Public	11616	20588	32204

Enseignement privé* 2007-2008			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Ecole Privée Fieldgen (Ste Famille), Luxembourg	419	1075	1494
Ecole Privée Ste Anne, Ettelbruck		848	848
Ecole Privée Marie Consolatrice, Esch-sur-Alzette		574	574
Lycée technique privé Emile Metz, Luxembourg		495	495
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie, Luxembourg	87	225	312
Total Privé*	506	3217	3723

Total du nombre d'élèves dans l'enseignement postprimaire 2007-2008			
	ES	EST	TOTAL
Total Public	11616	20588	32204
Total Privé*	506	3217	3723
Total Public + Privé*	12122	23805	35927

* écoles privées qui suivent les programmes officiels de l'Éducation nationale

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Pour les **écoles privées et internationales qui n'appliquent pas les programmes officiels de l'Éducation nationale**, les élèves se répartissent comme suit sur les différents établissements et les différents ordres d'enseignement:

Écoles privées et internationales 2007-2008					
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves				TOTAL
	précoce	préscolaire	primaire	secondaire	
Ecole maternelle et primaire francophone	69	139	349		557
Ecole Waldorf - Fräi-Öffentlech Waldorfschoul	29	59	134	147	369
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie		72	65		137
European School of Luxembourg		520	1601	2144	4265
International School of Luxembourg	29	98	311	382	820
Lycée Vauban				703	703
St George's International School	34	64	150	46	294
Total	161	952	2610	3422	7145

The page features a light orange background with four horizontal magenta lines. Small squares in cyan, dark blue, green, and orange are placed at various intervals along these lines, creating a decorative pattern.

6

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le financement de l'enseignement est un domaine très vaste qui nécessite la prise en compte de nombreux aspects. D'un côté, il y a les fonds publics investis par les administrations. Les investissements nationaux peuvent être ventilés selon le niveau central ou communal. D'un autre côté, on distingue les fonds privés, qui sont investis par les ménages ou d'éventuels partenaires du secteur privé.

Dans le présent chapitre, notre analyse se concentre tout d'abord sur les dépenses du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Les différents postes budgétaires y sont détaillés, ainsi que leur évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût réel de l'enseignement au Luxembourg, il convient de considérer également les fonds publics investis par certains autres ministères (transports, bâtiments publics, ...), par les communes ou par des organismes internationaux et aussi les fonds privés.

Tous ces investissements sont pris en compte en deuxième partie de chapitre pour la détermination des indicateurs financiers de l'enseignement. Les indicateurs les plus courants utilisés au plan international seront explicités et calculés pour le Luxembourg.

Dispositions budgétaires 2008	
Rubrique	Montant
Dépenses générales	7.248.069 €
Centre de technologie de l'éducation	3.598.044 €
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)	5.169.641 €
Centre de psychologie et d'orientation scolaire (CPOS)	3.869.270 €
Sports scolaires et périscolaires	1.731.451 €
Établissements privés d'enseignement	59.182.902 €
Constructions, équipements et restauration scolaire	5.279.477 €
Éducation différenciée	38.464.398 €
Service de la formation des adultes	9.260.192 €
Inspectorat	3.323.956 €
Enseignement préscolaire et enseignement primaire	291.127.480 €
Enseignement postprimaire	426.055.193 €
Service de la formation professionnelle	43.094.958 €
Total	897.405.031 €

Pour estimer l'évolution du budget public dédié chaque année à l'Éducation nationale, il convient de considérer des sections budgétaires bien spécifiques du budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale et non pas le total du budget de ce dernier. En effet, les ressorts des différents ministères ont considérablement varié en matière d'enseignement au cours des dernières années.

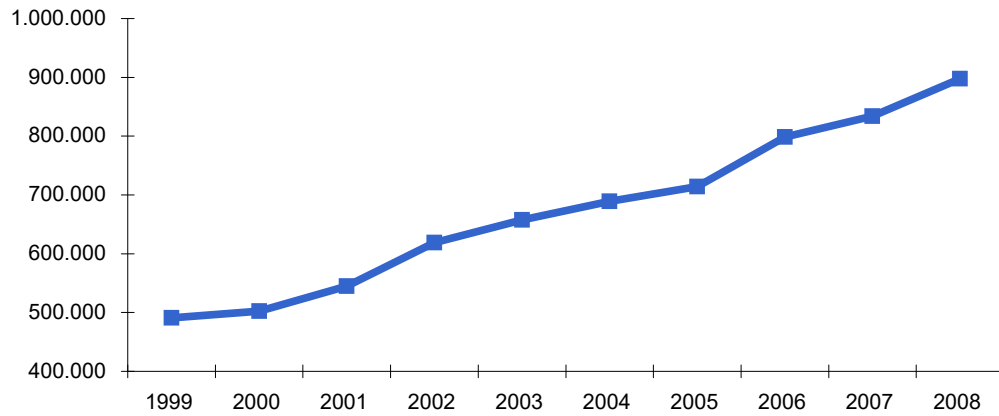
Etant donné ces modifications structurelles qu'ont connues à la fois le budget et les attributions du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale au cours des dernières années, le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques budgétaires afférentes au système éducatif.

Rubrique	Évolution Budget									
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses générales	29.741	27.340	35.429	36.884	36.594	37.440	25.074	10.295	8.111	7.248
Centre de technologie de l'éducation	3.070	3.159	4.666	4.951	5.332	3.749	2.736	3.483	3.510	3.598
SCRIPT	2.229	2.348	2.472	2.601	3.308	3.824	4.204	4.743	4.986	5.170
CPOS	10.752	4.671	5.291	5.510	6.075	6.171	7.962	7.640	3.719	3.869
Sports scolaires et périscolaires	1.279	1.285	2.291	1.829	1.346	1.981	1.728	1.813	1.720	1.731
Établissements privés d'enseignement	23.594	23.847	25.341	28.773	30.516	40.500	44.000	51.000	57.452	59.183
Constructions, équipements et restauration	3.051	3.150	4.037	8.055	9.969	10.016	9.234	8.522	5.008	5.279
Éducation différenciée	23.806	24.207	25.996	27.664	29.890	31.288	32.432	36.271	37.765	38.464
Service de la formation des adultes	2.965	3.944	4.785	5.971	6.597	7.214	7.308	8.391	8.841	9.260
Inspectorat	1.879	1.835	1.899	2.133	2.190	2.733	2.776	3.024	3.037	3.324
Enseignement préscolaire et primaire	138.039	150.187	157.956	181.259	184.524	197.583	213.970	240.098	246.079	291.127
Enseignement postprimaire	241.680	246.297	256.729	286.536	311.808	318.274	330.986	392.169	417.628	426.055
Service de la formation professionnelle	8.898	10.333	17.745	26.847	29.258	28.308	31.720	30.968	36.305	43.095
Total	490.983	502.603	544.637	619.013	657.407	689.081	714.130	798.417	834.161	897.405

(tous les montants en milliers d'euros)

Les totaux des rubriques considérées témoignent d'une hausse constante des budgets dédiés à l'Éducation nationale.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE *



* uniquement postes du budget considérés sous rubrique

La première partie de ce chapitre a détaillé le budget de l'Éducation nationale et son évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût effectif de l'enseignement, il ne suffit pas de considérer le budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Tous les autres bailleurs de fonds directs ou indirects de l'enseignement, qu'ils soient publics (État, communes,...) ou privés (ménages, entreprises,...) et toutes les dépenses satellites liées à l'enseignement doivent également être pris en compte pour déterminer un coût total.

Au Luxembourg, une analyse exhaustive de ces dépenses est effectuée annuellement depuis 2002. Les chiffres repris ci-après sont ceux relatifs à l'année budgétaire 2006.

Ainsi, en 2006, l'État luxembourgeois et les 116 communes qui le composent ont investi plus d'un milliard d'euros dans le financement de notre système scolaire. Ce montant pour le moins impressionnant s'est réparti sur la population scolaire fréquentant l'Éducation préscolaire, l'Enseignement primaire et l'Enseignement postprimaire.

Les coûts générés par un système scolaire se traduisent par trois types de dépense: les dépenses de rémunération du personnel enseignant et du personnel non enseignant, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital. En considérant ces trois différents types de dépense, il est possible de déterminer le coût effectif du système éducatif luxembourgeois.

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR AFFECTATION ET PAR FINANCEUR

Bailleur de fonds	Ordre d'enseignement			Total
	Pré-scolaire / Primaire	ES	EST	
Ministère de l'Éducation nationale	253.169.047 €	135.621.671 €	278.348.130 €	667.138.849 €
Communes	285.090.751 €			285.090.751 €
Administration des Bâtiments publics	49.927 €	22.454.087 €	46.100.389 €	68.604.403 €
Ministère de la Famille	25.911.290 €	3.269.744 €	5.980.616 €	35.161.650 €
Ministère de l'Intérieur	32.207.915 €			32.207.915 €
Ministère des Transports		6.623.202 €	12.114.350 €	18.737.552 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	24.007.565 €	8.416.470 €	16.302.772 €	48.726.807 €
Ministère de la Santé	128.981 €	29.748 €	54.411 €	213.139 €
Total	620.565.476 €	176.414.923 €	358.900.667 €	1.155.881.066 €

Les principaux bailleurs de fonds du système éducatif luxembourgeois restent le ministère de l'Éducation nationale et les communes, suivis par l'administration des Bâtiments publics et le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Affectation	Ordre d'enseignement			Total
	Préscolaire / Primaire	ES	EST	
Rémunération du personnel enseignant	372.706.552 €	108.946.503 €	225.118.118 €	706.771.172 €
Rémunération du personnel non-enseignant	48.472.709 €	20.590.456 €	38.686.200 €	107.749.365 €
Autres dépenses courantes	87.917.617 €	24.510.966 €	49.361.486 €	161.790.069 €
Dépenses en capital	111.468.599 €	22.366.998 €	45.734.863 €	179.570.459 €
Total	620.565.476 €	176.414.923 €	358.900.667 €	1.155.881.066 €

Plus de 60% des dépenses totales est investie dans le paiement des rémunérations du personnel enseignant. Viennent ensuite les dépenses en capital, les dépenses courantes et le paiement des rémunérations du personnel non-enseignant.



7

ÉLÈVES SCOLARISÉS AU LUXEMBOURG
VUE GLOBALE

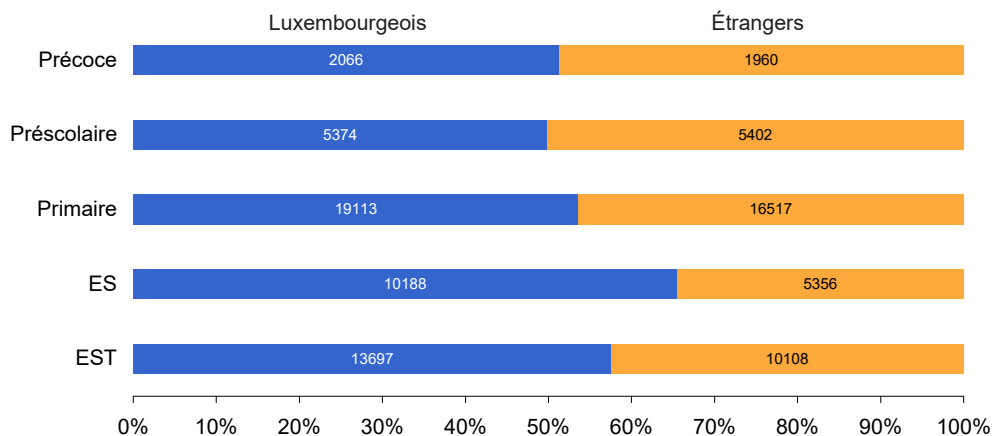
RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NATIONALITÉ ET ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Traditionnellement les statistiques du Ministère de l'Éducation nationale renseignent uniquement sur les écoles publiques et les écoles privées appliquant les programmes officiels.

Étant donné que d'une part les statistiques internationales prennent toujours en considération la totalité de la population résidante et que d'autre part il n'est pas inutile d'avoir une vue d'ensemble sur la situation scolaire de la jeunesse vivant au Luxembourg, un chapitre nouveau donnant quelques éléments de cette vue globale a été introduit.

En 2007/2008, 82636 élèves ont fréquenté l'enseignement public ou l'enseignement privé appliquant les programmes officiels du Ministère de l'Éducation nationale (sans les élèves de l'Éducation différenciée) et 7145 élèves ont fréquenté une école privée ou internationale qui n'enseigne pas les programmes officiels de l'Éducation nationale (voir page 86).

Le tableau qui suit décrit la répartition par nationalité des élèves scolarisés au Luxembourg sur les différents ordres d'enseignement pour l'année scolaire 2007/2008.



Éducation précoce	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	2041	1824	3865
Écoles privées et internationales**	25	136	161
TOTAL	2066	1960	4026
	51,3%	48,7%	

Éducation préscolaire	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	5282	4542	9824
Écoles privées et internationales**	92	860	952
TOTAL	5374	5402	10776
	49,9%	50,1%	

Enseignement primaire	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	18916	14104	33020
Écoles privées et internationales**	197	2413	2610
TOTAL	19113	16517	35630
	53,6%	46,4%	

Ens. secondaire général	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	9865	2257	12122
Écoles privées et internationales**	323	3099	3422
TOTAL	10188	5356	15544
	65,5%	34,5%	





Ens. secondaire technique	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	13697	10108	23805
Écoles privées et internationales**			
TOTAL	13697	10108	23805
	57,5%	42,5%	

* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

** Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale

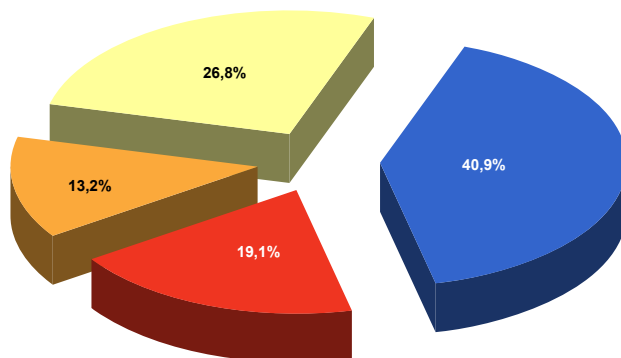
RÉPARTITION DES DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

La répartition des diplômes et certifications délivrés en 2007/2008 mène au tableau suivant:

Diplômes et certifications		écoles publiques et privées*	écoles privées et internat.**	TOTAL
	diplôme de fin d'études secondaires	1221	384	1605
	diplôme de fin d'études secondaires techniques	752	--	752
	diplôme de technicien	520	--	520
	certificats professionnels	1052	--	1052

* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

** Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale





8



LIFELONG LEARNING



LIFELONG LEARNING

L'apprentissage tout au long de la vie c'est «toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi».

L'éducation et la formation des adultes constituent un aspect crucial des politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie et ont un rôle clé à jouer dans le développement de la citoyenneté (le capital social) et des compétences (le capital humain).

Mettre en place un système d'éducation et de formation des adultes de grande qualité et accessible à tous est une priorité de l'éducation nationale.

Dans ce domaine le ministère :

- Offre des formations
- Informe sur l'offre de formations
- Soutient les offreurs de formation
- Soutient les adultes qui participent aux formations
- Garantit la qualité des formations par agréments et labels de qualité.

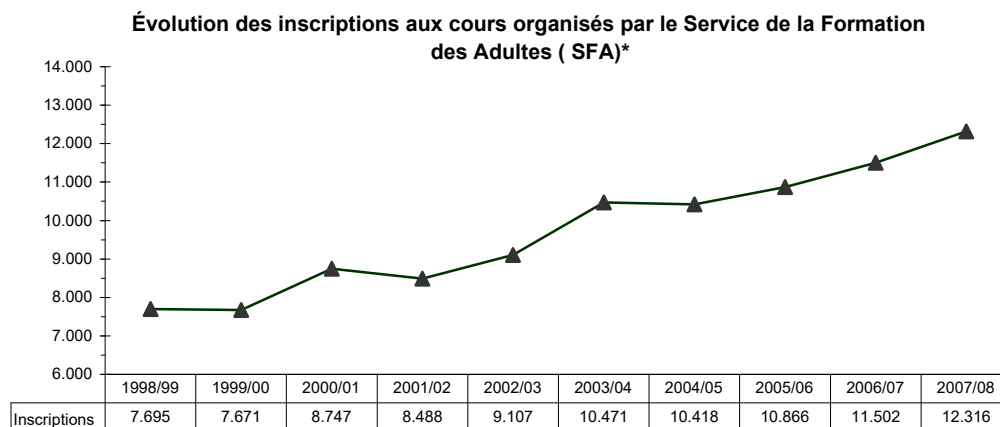
Les tableaux qui suivent donnent un aperçu sur les développements récents des différents dispositifs du ministère sans toutefois prétendre de résumer de manière exhaustive toutes les formations qui sont offertes aux adultes.

SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES

Les cours organisés par le Service de la formation des adultes comprennent :

2 0 0 7 - 2 0 0 8	
Cours de langues	7003
Cours de dactylo, de comptabilité et d'informatique	2412
Cours de beaux-arts	811
Cours ménagers	554
Enseignement secondaire technique	548
Sciences humaines et sociales	471
Enseignement secondaire	169
Cours techniques	127
Cours d'alphabétisation	116
Cours pour personnes malvoyantes	105
Total	12316

Ces cours sont organisés dans les lycées et lycées techniques ou par les communes ou associations qui bénéficient d'un label de qualité et d'une subvention du ministère.



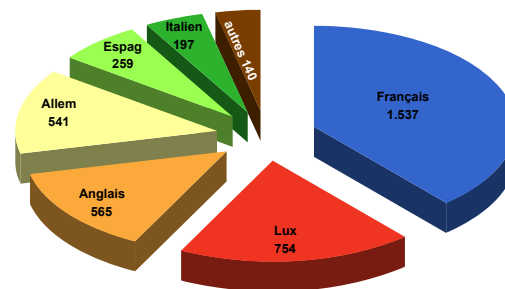
* sans le Centre de Langues (CLL)

CENTRE DE LANGUES LUXEMBOURG

Le Centre de Langues a pour mission de dispenser des cours de langues. L'objectif des cours dispensés au centre est l'acquisition de la faculté de compréhension et d'expression, indispensable à l'intégration dans la vie sociale, économique et culturelle.

Depuis 2001, à l'instar d'un grand nombre d'écoles de langues en Europe, le CLL fonde son enseignement, son apprentissage et son évaluation sur les principes du Cadre Européen de Référence pour les langues - CECR (www.coe.int) élaboré par le Conseil de l'Europe en 2004.

NOMBRE D'APPRENANTS PAR LANGUE INSCRITS DANS LES COURS AU CLL POUR LE 1ER SEMESTRE D'HIVER DE L'ANNÉE 2008*



ÉVOLUTION

Langue	Nombre d'inscrits					
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Allemand	369	362	467	514	560	541
Anglais	502	521	473	519	572	565
Chinois				31	39	32
Espagnol	215	219	263	263	242	259
Français	794	936	1217	1263	1543	1537
Informatique	12	12	13	22	31	31
Italien	131	143	138	209	202	197
Luxembourgeois	486	505	588	633	804	754
Néerlandais	45	38	32	44	11	
Portugais	46	43	36	76	63	77
Autoformation	44	45	34			
Total	2644	2824	3261	3574	4067	3993

*Ces chiffres reflètent un arrêt sur image au 15 octobre du semestre en cours. Etant donné que les inscriptions aux cours se font tout au long de l'année, le nombre d'inscriptions est en fait à multiplier par deux pour avoir le nombre d'inscrits sur une année entière

NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS AUX DIFFÉRENTES ÉPREUVES PAR ANNÉE

Epreuve	Langue	Nombre de candidats					
		2003	2004	2005	2006	2007	2008
Alliance Française	Français*	3	4	3			
Min.Edu.Nat.français DELF-DALF	Français**	369	350	435	134	90	81
Min.Edu.Nat.français TCF	Français***	3	3	273	15	6	20
Lëtzebuergesch als Friemsprooch	Luxembourgeois	233	243	275	250	203	180
Sproochentest Lëtzebuergesch	Luxembourgeois						99
Cambridge ESOL	Anglais	112	105	129	83	69	75
British Council IELTS	Anglais	12	27	29	55	45	74
Goethe-Institut	Allemand	52	49	61	32	34	25
TestDaF	Allemand			6	10	12	7
Instituto Cervantes	Espagnol	43	25	20	19	23	19
Nederlandse Taalunie	Néerlandais	3	3	3	7	1	2
Università per Stranieri Perugia	Italien	5	5	5	9	12	10
DIPLE-CAPLE	Portugais	2	2		2	3	
	Total	837	816	1239	616	498	592

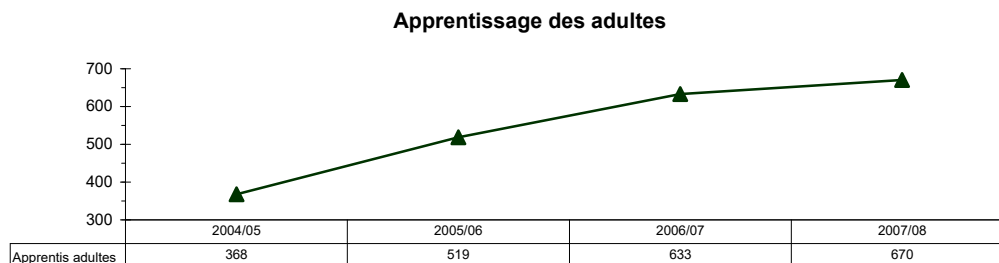
* Contrat annulé avec CIEP pour TCF

** A partir de septembre 2005, changement de structure de l'examen. Plus d'unités capitalisables mais des niveaux à 4 compétences linguistiques.

*** En 2005, tests dans 4 lycées luxembourgeois sur demande du MENFP

L'APPRENTISSAGE DES ADULTES

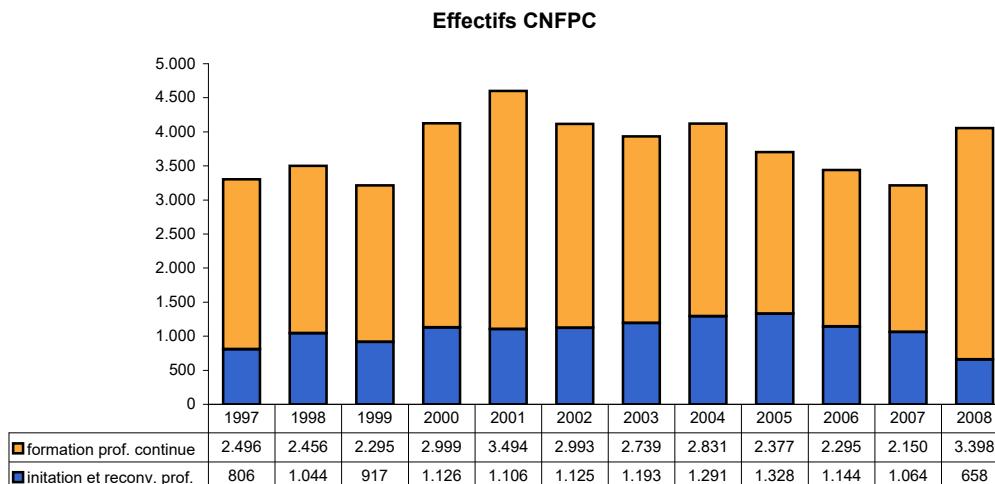
Un dispositif important dans le cadre de la 2e voie de qualification est l'apprentissage des adultes, c'est-à-dire les adultes qui sous contrat d'apprentissage accèdent à une qualification professionnelle (CATP, CCM, CITP).



CENTRE NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

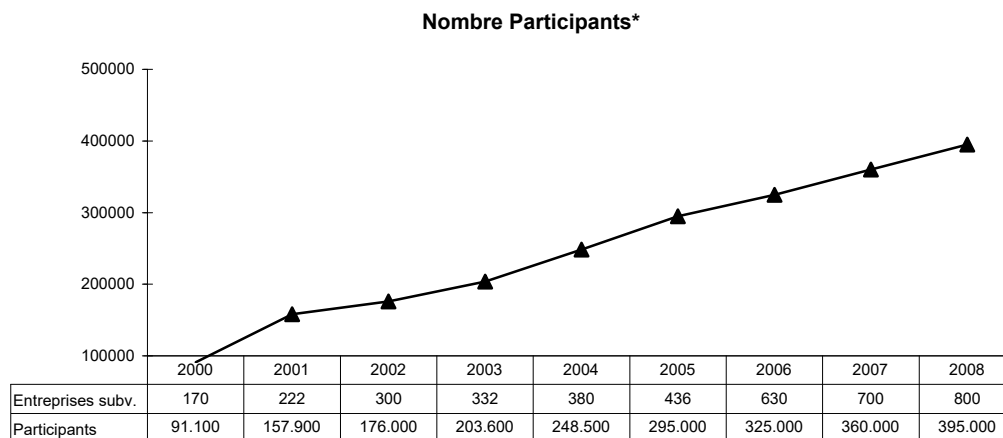
Dans le Centre national de formation professionnelle continue le Ministère organise :

- des cours d'initiation professionnelle et des cours de reconversion professionnelle pour chômeurs et demandeurs d'emplois ;
- des cours de formation professionnelle continue pour individus , pour entreprises et pour personnes se préparant à une qualification professionnelle



LES DISPOSITIFS QUI ENCOURAGENT ENTREPRISES ET INDIVIDUS À INVESTIR DANS LA FORMATION

La législation sur le soutien et le développement de la formation professionnelle continue, permet aux entreprises qui investissent dans leur capital humain de demander une aide financière auprès de l'Etat. (section 2 du chapitre II titre IV livre V du Code du Travail)



* 2008 chiffres provisoires

CONGÉ FORMATION

La loi du 24 octobre 2007 a introduit, pour toute personne engagée dans une activité professionnelle du secteur privé, le droit de bénéficier de 80 jours de congé-formation au cours de sa carrière professionnelle. Le congé-formation est un congé spécial destiné à permettre aux travailleurs salariés, aux travailleurs indépendants et aux personnes exerçant une profession libérale de participer à des cours, de se préparer et de participer à des examens, de rédiger des mémoires ou d'accomplir tout autre travail en relation avec une formation éligible.

De janvier à décembre 2008 :

1.435 demandes enregistrées => 1.287 demandes accordées
 10.350 jours demandés => 8.457 jours accordés

LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Contexte

Dans le contexte de la relation systémique du développement pédagogique de l'école, l'Institut de Formation du SCRIPT coordonne des activités de formation continue suivant trois axes, à savoir

- le développement personnel professionnel (Personalentwicklung)
- le développement de l'enseignement (Unterrichtsentwicklung)
- le développement de l'organisation (école apprenante) (Organisationsentwicklung).

La formation continue répond soit à des besoins individuels, soit à des besoins et spécificités locaux, régionaux ou nationaux et peut donc être organisée

- au sein d'une école ou de plusieurs écoles, notamment dans le cadre d'un projet pédagogique
- au niveau régional, au niveau d'un ou de plusieurs arrondissements d'inspection
- au niveau national.

Public cible

La formation continue s'adresse :

- à tout le personnel enseignant et socio-éducatif (enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique, éducation différenciée)
- aux membres des équipes de direction/d'inspection
- aux membres des groupes de travail, commissions nationales et équipes de gestion de projets.

Les priorités pour l'année scolaire 2007-2008

Les priorités sont arrêtées par le ministre de l'Éducation nationale pour mettre des accents pédagogiques pendant une année scolaire.

Pour l'année scolaire 2007-2008, les priorités suivantes ont été retenues en cohérence avec les réformes en cours :

Promouvoir la réussite scolaire valorisant les potentialités d'une hétérogénéité au sein des classes moyennant:

- une approche par compétence: diversification cohérente des méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation
- un enseignement différencié: développement des stratégies de différenciation et de remédiation
- le travail en équipe et la communication : promotion d'un climat scolaire qui encourage le travail en équipe et la communication, notamment l'information et le dialogue avec les parents.

Axes prioritaires de développement du dispositif de formation continue en 2007-2008

Objectif: Professionnalisation du métier d'enseignant/e dans un contexte de réforme et d'implémentation d'une obligation de formation continue.

En vue de mettre en pratique les décisions politiques, les axes suivants ont été développés prioritairement :

Perspective du genre

Conformément au programme gouvernemental, la perspective du genre a été intégrée de manière systématique dans les programmes de formation continue (conception, mise en oeuvre et évaluation).

Obligation de formation continue

L'objectif prioritaire étant l'acceptation de l'obligation afin de promouvoir une culture de formation continue, un travail important a dû être réalisé afin de pouvoir proposer une offre différenciée qui rend compte :

- de l'hétérogénéité du corps enseignant
- du nombre d'heures à prester
- du contexte local.

Adaptation de l'offre

L'offre a été adaptée selon les lignes directrices du programme gouvernemental pour mettre en oeuvre les décisions politiques.

Les mots-clé des réformes en cours (approche par compétences, plan d'action langues, cycles d'apprentissage, hétérogénéité et différenciation, travail en équipe, évaluation positive et portfolio, ouverture aux langues, l'apprentissage, la motivation et les troubles d'apprentissage) requièrent un développement de l'enseignement qui a été accompagné par les mesures de formation continue suivantes :

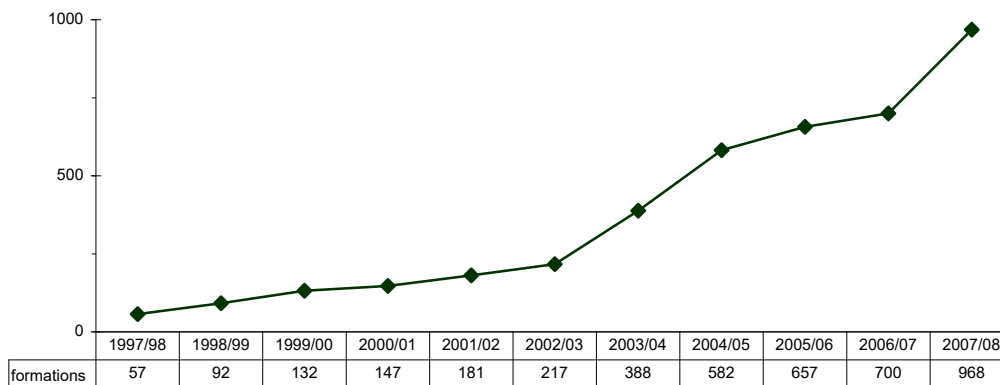
- un cycle de conférences portant sur les enjeux de l'école, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, l'approche par les compétences et l'évaluation
- des formations continues au niveau national
- des formations continues au niveau local à l'attention des équipes pédagogiques et des établissements scolaires.

LA FORMATION CONTINUE EN CHIFFRES

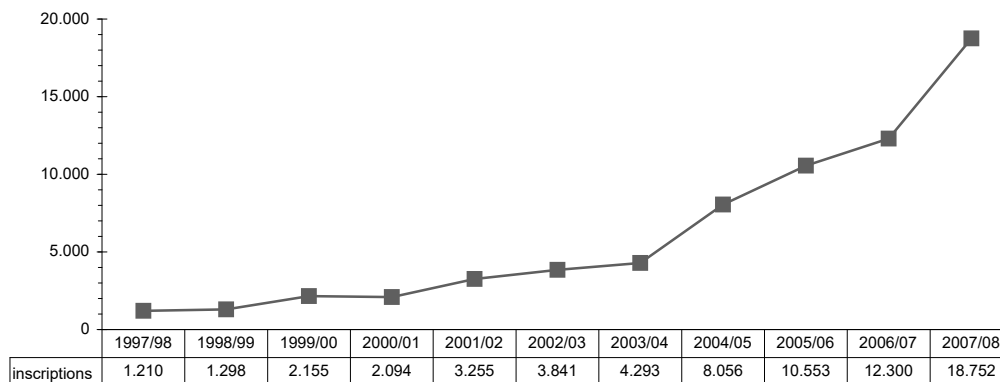
968 formations ont été proposées au personnel enseignant et socio-éducatif ainsi qu'aux membres des directions et de l'inspection. 18752 inscriptions ont été traitées pendant l'année scolaire 2007-2008. 12874 (68,65%) inscriptions se réfèrent à des femmes et 5878 (31,35%) à des hommes.

À partir de 2004/05, le public cible inclut à part l'enseignement secondaire et secondaire technique également l'enseignement primaire.

Évolution des formations



Évolution des inscriptions



The background is a solid light blue color. It features three horizontal lines in a darker blue shade. Small squares in four colors (cyan, dark blue, green, and orange) are scattered across the page, some positioned above and some below the horizontal lines.

9

ANNEXES

- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (1997). Eis Spillschoul, Plan cadre pour l'Éducation préscolaire au Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2000). L'Ecole obligatoire, Recueil de législation. Luxembourg: MENFPS
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2000). L'Éducation précoce, Plan cadre pour l'Éducation précoce au Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg: MENFPS
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2004). L'Éducation précoce, Évolution de 1998 à 2004. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2009). Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2006. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2009). L'Enseignement secondaire technique 2007/2008. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2009). L'Enseignement secondaire général 2007/2008. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2009). Éducation préscolaire, Enseignement primaire et spécial, Éducation différenciée 2007/2008. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2009). Diplômes et certifications 2007/2008. Luxembourg: MENFP
- Ministère des Finances (2007). Projet de Loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2008. Luxembourg: MF
- Ministère des Finances (2007). Budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2005. Luxembourg: MF

- Service Central de la Statistique et des Études économiques (2008). Annuaire statistique du Luxembourg. Luxembourg: STATEC

- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2009). Rapport d'activité 2008. Luxembourg: MENFP

BAC int.	Baccalauréat international
CATP	Certificat d'Aptitude Technique Professionnelle
CCM	Certificat de Capacité Manuelle
CITP	Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle
CNFPC	Centre National de Formation professionnelle continue
COIP	Cours d'orientation et d'initiation professionnelle
CPOS	Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires
EDIFF	Éducation différenciée
ES	Enseignement secondaire
EST	Enseignement secondaire technique
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
MF	Ministère des Finances
NL	Neie Lycée
PREP	Régime préparatoire modulaire (cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique)
PROCI	Projet Cycle Inférieur
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
SGE	Service de Guidance de l'Enfance
SREA	Service Rééducatif Ambulatoire
ST	Secondaire technique
STATEC	Service Central de la Statistique et des Études économiques